

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

\*\*\*

SEANCE DU 21 MARS 2024

Date de la convocation  
15.03.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 17  
Présents 13  
Votants 14

L'an deux mille vingt quatre,  
le vingt et un mars,  
à 19 H 07, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme LIEBOT, Mme PINEAU,  
M. LAMBERT, Mme MIRAULT, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, M. GANDIER, M. TOURAINE, M. FORTIN.

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE*

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Rapport d'orientations budgétaires 2024**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :**

La loi relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) du 6 février 1992, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc également aux CCAS des communes concernées. Dans le cadre de la nomenclature M57, il est précisé que le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximums pour les autres maquettes budgétaires.

Si aucun délai minimal n'est imposé entre le vote du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget, le juge administratif a estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2001).

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre), accentue l'information du conseil municipal/des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Maire/Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ... 03. AVR. 2024 ...

Publié le : ..... 03 AVR. 2024 .....

Notifié le : .....

Le DOB est la première étape du cycle budgétaire, il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative. Le débat d'orientations budgétaires ne détermine pas l'inscription de crédits budgétaires. Même, s'il n'emporte aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget primitif, il donne lieu à une délibération spécifique du Conseil d'administration. Dans sa présentation, le formalisme relatif du contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application mais, il doit à minima, comporter des informations telles que :

- ✓ Une présentation de la structure (Informations sur la structure),
- ✓ De l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ De l'évolution des effectifs,
- ✓ De préciser les engagements pluriannuels envisagés notamment en matière d'investissement,
- ✓ Des informations relatives à la gestion de l'encours de la dette,
- ✓ Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par ce vote, le conseil d'administration du CCAS prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

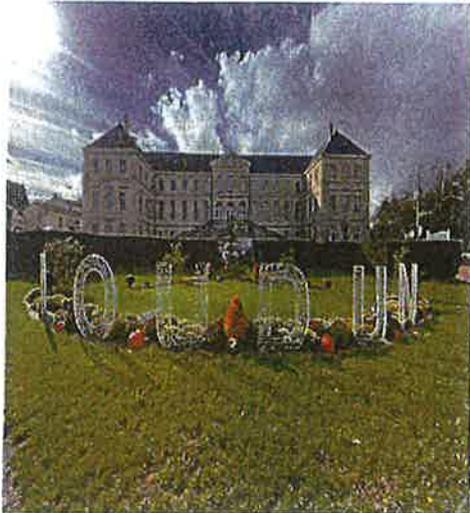
Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré, après avoir entendu l'exposé sur les orientations présidant à la préparation du budget de l'exercice 2024, à l'unanimité :

- ⇒ PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 ;
- ⇒ PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Laurence MOUSSEAU



## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



**Siège social et Pôle administratif :**  
**Mairie de LOUDUN**  
**1 rue Gambetta**  
**CS 60 065 – 86200 LOUDUN**



**Chantiers insertion patrimoine et espaces verts :**  
**Ancienne Caserne**  
**1 rue de la Mairie**  
**86200 LOUDUN**



**Résidence Autonomie « Les Capucins » – 8 rue des Capucins – 86200 LOUDUN**

# SOMMAIRE

## Préambule

Cadre juridique du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et de Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

## LE CONTEXTE NATIONAL

### I. Contexte national

- A. L'environnement économique
- B. Le projet de loi de finance 2024
- C. Les mesures de soutien de l'Etat aux collectivités territoriales pour faire face à l'inflation

## LA SITUATION DE LA COMMUNE (Extrait du DOB 2024)

## PORTRAIT SOCIAL DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

## LE CCAS DE LOUDUN

### Préambule

L'existence juridique des CCAS

Le CCAS de LOUDUN

- A. Rappel de la présentation de la structure
- B. Rappel des compétences du CCAS
- C. Rappel des activités du CCAS
- D. Des partenariats sociaux et associatifs actifs

## BUDGET FONCTIONNEMENT - ANNALYSE EXERCICE 2023 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

## BUDGET INVESTISSEMENT - ANNALYSE EXERCICE 2023 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

## RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SERVICES DU CCAS

## **PREAMBULE – CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) ET DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)**

La loi relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) du 6 février 1992, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc également aux CCAS des communes concernées. Dans le cadre de la nomenclature M57, il est précisé que le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximums pour les autres maquettes budgétaires.

Si aucun délai minimal n'est imposé entre le vote du débat d'orientations budgétaires et le vote du budget, le juge administratif a estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2001).

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre), accentue l'information du conseil municipal/des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Maire/Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le DOB est la première étape du cycle budgétaire, il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative. Le débat d'orientations budgétaires ne détermine pas l'inscription de crédits budgétaires. Même, s'il n'emporte aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget primitif, il donne lieu à une délibération spécifique du Conseil d'administration. Dans sa présentation, le formalisme relatif du contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application mais, il doit à minima, comporter des informations telles que :

- ✓ Une présentation de la structure (Informations sur la structure),
- ✓ De l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ De l'évolution des effectifs,
- ✓ De préciser les engagements pluriannuels envisagés notamment en matière d'investissement,
- ✓ Des informations relatives à la gestion de l'encours de la dette,
- ✓ Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

Il fait ensuite, d'une part, l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

D'autre part, dans un délai d'un mois après son adoption, il est mis à la disposition du public à la mairie. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen (Décret 2016-834 du 23 juin 2016). Il doit également être accessible par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

# LE CONTEXTE NATIONAL

(Extrait du DOB de la Ville de LOUDUN)

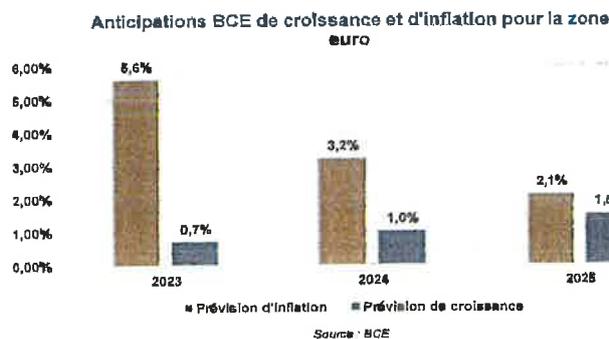
## A - L'environnement économique

L'environnement économique demeure toujours problématique et hypothétique. Il est marqué par une hausse des taux d'intérêts et par des incertitudes politiques majeures. Du fait du contexte géopolitique marqué par la guerre en Ukraine et le conflit Israélo/palestinien, l'Europe et plus précisément la France se trouve fortement impactée

Lors du dernier trimestre de l'année 2023, la Banque Centrale européenne (BCE) a relevé de 0.25 point de pourcentage ses taux directeurs, dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro.

La BCE considère que « l'inflation continue de ralentir, mais devrait toujours rester forte pendant une trop longue période. Le Taux de dépôt, qui fait référence, est porté à 4%, un niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique, en 1999. Le taux de refinancement et le taux de facilité de prêt marginal se situent respectivement à 4.50% et 4.75% ».

La BCE prévoit une hausse des prix de 3.2% en 2024 contre 5.6% en 2023. La croissance du PIB quant à elle devrait atteindre 1% en 2024 contre 0.2% en 2023.



Même si l'Etat ambitionne de réduire la dette publique, celle-ci augmente de façon continue.

À la fin du deuxième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 34,5 Md€ et s'élève à 3 046,9 Md€. Toutefois, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et compte tenu de la forte croissance du PIB en valeur au deuxième trimestre, elle diminue de 0,7 point par rapport au premier trimestre 2023 et s'établit à 111,8%. L'augmentation de la dette publique ce trimestre s'accompagne d'une baisse de la trésorerie des administrations publiques (-23,3 Md€), si bien que la dette nette augmente davantage que la dette brute (+56,1 Md€) et s'établit à 102,2 % du PIB. -selon source insee.fr.

De plus, les derniers chiffres précisent qu' **À la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique s'établit à 3 088,2 Md€** - source insee.fr, 22 décembre 2023.

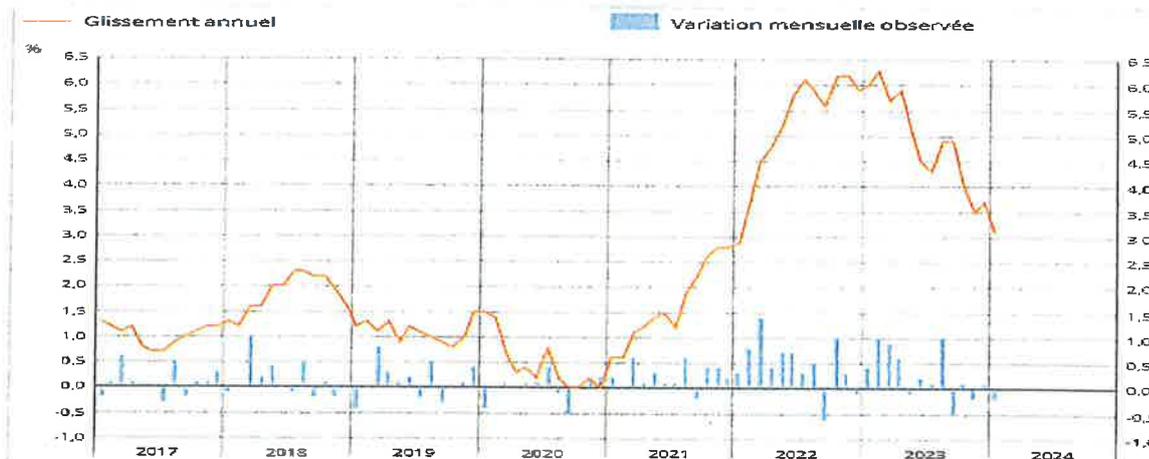
La charge budgétaire de la dette en 2024 est prévue à **55,5 milliards d'euros**, contre 51,7 milliards prévus en LFI 2023, principalement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt de court terme.

## Des chiffres clés : Le résumé des grandes tendances à venir pour l'année 2024

	2023	2024
Croissance	+1.0 %	+ 1.4%
Déficit public	-4.9%	-4,4%
Endettement (en % du PIB)	109.7%	111.7%
Inflation	4.9%	2.6 %

Pour ce qui est de l'inflation, il est estimé une atténuation, mais elle demeure malgré tout élevée car il est à retenir que le prix de l'énergie (électricité et gaz) va subir une nouvelle augmentation en 2024. Il est espéré une petite baisse mais le contexte mondial fait peser trop d'incertitude.

### Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Selon l'Insee « sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 3,4 % en janvier 2024, après +4,1 % en décembre. Sur un mois, il diminuerait légèrement (-0,2 % après +0,1 % le mois précédent) ».

## B - Le projet de Loi de finances 2024

Le **Projet de loi de finances 2024** a été élaboré de manière à **amorcer un recul du déficit public** tout en **maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat**.

La fin d'aide nationale se matérialise à travers différentes mesures :

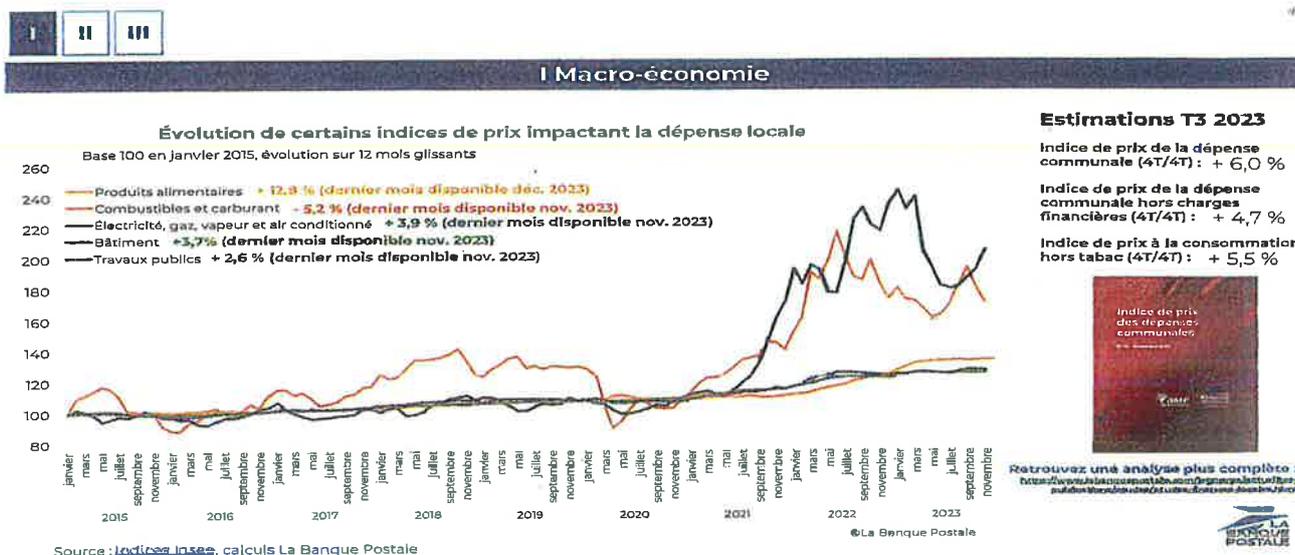
- Pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- Pour 4.5 milliards d'euros la réduction des aides aux entreprises ;
- Pour 1 milliards d'euros, la réforme des aides à la politique de l'emploi ;
- Pour 700 milliards d'euros, la réforme de l'assurance chômage

Parallèlement, le gouvernement prévoit 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1.8 milliard d'euros pour l'énergie, 1.6 milliards pour les transports et la mobilité, et 1.6 milliards d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales. Néanmoins, les évolutions à venir dépendront fortement de l'évolution du contexte géopolitique actuel et de ses conséquences.

C'est dans ce contexte que la Loi de finances pour 2024 a été bâtie et promulguée le 29 décembre 2023. Elle s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques et réaffirme son soutien aux collectivités territoriales.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie locale française dépendra en grande partie de la situation internationale et des évolutions attendues sur le marché de l'énergie.



## C - Les mesures de soutien de l'Etat aux Collectivités pour faire face à l'inflation

Dans le second fascicule de son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, publié en octobre dernier, la cour des comptes alerte sur la dégradation attendue des comptes des collectivités territoriales en 2023, par rapport à 2022.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- Des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation, plus faibles qu'espérées
- Un coût de l'énergie encore élevé
- Des dépenses incompressibles, comme l'achat de matière première et la rémunération des agents.

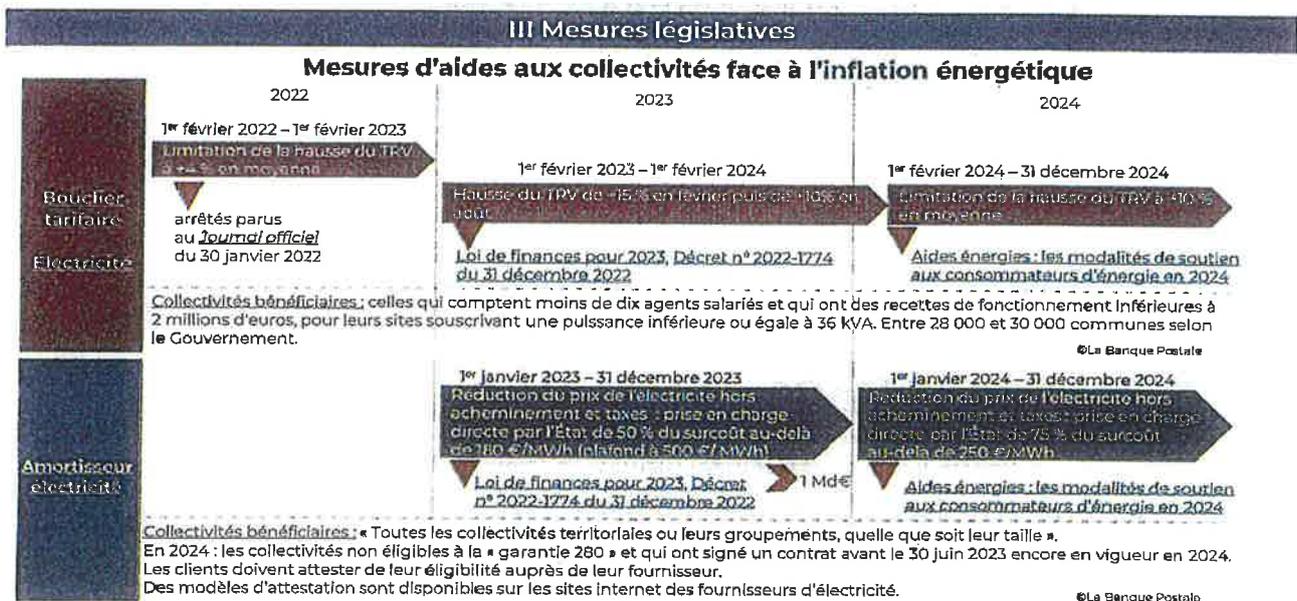
Face à ce contexte, la loi de finances pour 2024, le gouvernement a réaffirmé son soutien aux collectivités territoriales et passe par 3 axes :

- Soutien des élus au quotidien dans leur projet
- Ancrer ensemble la transition écologique dans les territoires
- Garantir l'équité territoriale

Pour cela, le gouvernement a voté un budget qui encourage le dynamisme des territoires et cela passe par les dispositions suivantes :

- Modernisation et prolongation des dispositifs de soutien économique aux territoires ruraux et prolongation du zonage des quartiers prioritaires de la ville (QPV)
- Mobilisation de 90m€ en faveur de France Ruralités et de 100 chefs de projets « Village d'avenir »
- 40m€ mobilisés pour l'ingénierie de projet dans les territoires.

De plus, **des dispositions prises** par la loi de finances 2023 **vont perdurer** comme le bouclier tarifaire (la commune n'est pas éligible) et **l'amortisseur électricité**.



Enfin, la loi de Finances 2024 prévoit un certain nombre de mesure qui intéressent particulièrement la commune :

### - Dotations :

**+ de 220M€ pour la Dotation globale de fonctionnement (DGF 2024)** après une première augmentation de 320M€ en 2023

- **Augmentation de la dotation titres sécurisés (DTS) à 100M€** pour poursuivre la réduction des délais d'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport
- **5.5M€ pour mieux protéger les élus grâce au plan de lutte national contre les violences faites aux élus** (sécurisation ponctuelle des locaux, renforcement des sanctions, protection juridique)
- **12Md€ de soutien à l'investissement local en 2024**
- **Extension du périmètre du Fonds de Compensation de la TVA aux dépenses d'aménagement de terrain (+250M€)**, au total ce sont 7Md€ qui sont investis par l'état dans les territoires
- **Plus de 8Md€ de subventions versées aux collectivités par les différents ministères (travail, outre-mer, économie)**
- **Pérennisation du Fonds vert et augmentation de son enveloppe à 2.5Md€**
- **Mobilisation de 100M€ pour la préservation du patrimoine naturel de campagnes** avec le doublement de la dotation biodiversité et aménités rurales dans le cadre du plan France Ruralités

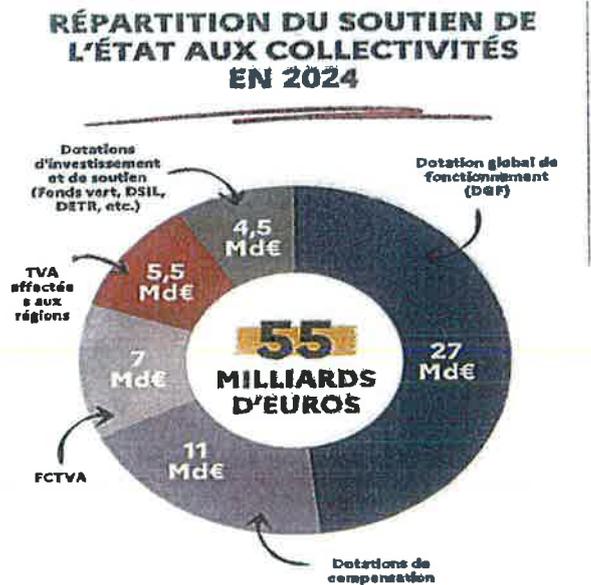
- **300M€ d'investissement « vert »** avec le verdissement des dotations de droits communs (DTER, DSIL, DSID)

### Dotations au niveau national : Des enveloppes financières toujours élevées

DOTATIONS	Autorisation d'engagement (en millions d'€)	Crédits de paiement (en millions d'€)
DETR	1046	916
DSIL	570	549
DPV	150	128
DSID	212	155

DETR : Dotation Equipement Territoire Rural  
 DSIL : Dotation Solidarité Investissement Local  
 DPV : Dotation Politique de la Ville  
 DSID : Dotation de Solidarité des Investissements des Départements

Soit la répartition suivante :



Source : Etat

## LA SITUATION DE LA COMMUNE

*Il vous est proposé ici, un extrait du ROB de la commune de LOUDUN. Pour plus d'information sur celui-ci, vous pouvez le retrouver sur le site internet de la Ville (analyse prospective 2022-2023,...).*

Au niveau communal, les efforts consentis en 2023, vont permettre d'obtenir un **résultat d'exercice excédentaire** et légèrement supérieur à l'année 2022. La commune de LOUDUN n'a pas été épargnée par le contexte économique national et international. En effet, même si la commune de LOUDUN a pu bénéficier de l'amortisseur électricité, **la facture énergétique reste importante**. Le poste « énergie » a bien été dimensionné en 2023 mais il était espéré une plus forte diminution de cette dépense.

**La consommation des fluides (électricité et gaz) de la collectivité année 2022/2023 en est la parfaite illustration :**

La collectivité en 2023, a poursuivi son plan de sobriété énergétique, ce qui lui a permis d'économiser 1 006 468 KWh (hors éclairage publique), et ainsi de limiter l'augmentation de la dépense. **Cependant malgré tous ces efforts, la collectivité subit une hausse de 143 546 €.**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

- ✓ *Concernant la consommation électrique dans les bâtiments, la collectivité a réalisé une diminution de 302 949 KWh cependant le prix total de la consommation subit une*

augmentation de **55 828 €**. (Les prix des KWh des compteurs des bâtiments ne sont pas les mêmes que pour l'éclairage public car ils n'ont pas la même puissance).

- ✓ Concernant la consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments, **la collectivité a réalisé une diminution de sa consommation de gaz de 703 519 KWh cependant le prix total de la consommation subit une augmentation de 87 718 euros.**
  
- ✓ Néanmoins, concernant l'éclairage public, la collectivité a réalisé une diminution de **173 980 KWh de sa consommation** ce qui a permis une économie de **16 608 €**.

De plus, la Commune n'a pas échappé à l'inflation des prix sur d'autres postes. Les prix des matières premières ont explosé. Les denrées alimentaires ont connu de même avec en plus des ruptures de stock chez les fournisseurs et également chez ceux du délégataire de la restauration scolaire qui ont entraîné un surcoût. Les autres carburants n'ayant pas subi une baisse drastique, n'ont pas entraîné une diminution de ces postes. A ce jour, cela devient de plus en plus coûteux pour la collectivité.

Malgré tout, elle **a su maîtriser ses dépenses** au niveau du fonctionnement en poursuivant les actions engagées en 2022 telles que la transformation du fleurissement, gestion de la consommation de l'eau et réduction des consommations par des actions de relamping de bâtiment en LED, mise en place de télégestion etc ...,

**L'année 2023** a été marquée par le **transfert de compétence de la médiathèque** qui aura un impact sur le budget en 2024 en termes de dépenses mais également sur l'attribution de compensation de la CCPL qui se verra diminuée d'autant et sa participation au développement du schéma de lecture publique. **La commune a également repris à son compte la restauration scolaire.** Ce transfert d'activité du CCAS à la Ville a impacté le budget fonctionnement en 2023 et aura la même incidence en 2024. Néanmoins, la tarification à 1 euro et la compensation de l'état de 3 euros par repas laisse espérer une diminution des impayés de cantine.

L'année 2024, voit la **mise en place de la M57** qui a nécessité un premier « nettoyage » au niveau des engagements mais surtout une transposition de la nomenclature comptable. Cela a entraîné un éclatement de certaines dépenses, ce qui ne permettra pas une comparaison plus aisée avec l'année 2023.

La ville et les services ont consenti de gros efforts pour faire face à la situation délicate. La ville de LOUDUN a la volonté de poursuivre ses actions engagées tout en maîtrisant ses dépenses.

**La ville s'est lancée le défi de :**

- **Revitaliser le centre-ville** au travers de l'Opération de Revitalisation du Territoire en engageant des actions programmées sur plusieurs années
- **Agir à la sauvegarde de l'environnement**
- **Poursuivre ses actions de transition écologique**

Les orientations budgétaires 2024 sont **des orientations réalistes et en accord avec les capacités financières de la ville.**

# Portrait social du département de la Vienne

Source Conseil Départemental de la Vienne – DGAS 86 – Transmis en appui de la réunion du 6 mars 2024 – Sur le prochain schéma des solidarités 2025 – 2029.

## Portrait social du département : contexte général

Une population estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à **441 534 habitants** dont **213 057 habitants de sexe masculin** et **228 477 de sexe féminin**. En 10 ans la population de notre département a augmenté de **2,38%**.

### Population département de la Vienne depuis 1968

Année	Population	Densité moyenne (hab/km²)
1968	~140 000	~45
1975	~155 000	~48
1982	~170 000	~50
1990	~185 000	~52
1999	~200 000	~54
2008	~215 000	~56
2013	~225 000	~57
2019	~235 000	~58
2023	441 534	~60

Source INSEE - Recensements de la population 1968-2019, estimations pour 2023

Le seul département de la région Nouvelle Aquitaine non côtier dont la population a augmenté. Une croissance démographique portée par le solde migratoire.

DGAS-CD et projets 2

## Portrait social du département : contexte général

Une population relativement jeune avec un indice de vieillissement, en 2020, de **94,5** mais qui vieillit.

### Population 2020 par tranche d'âge et en nombre d'habitants.

Tranche d'âge	Nombre d'habitants
0-6	~25 000
7-17	~45 000
18-24	~30 000
25-29	~28 000
30-34	~65 000
35-39	~55 000
40-44	~75 000
45-49	~60 000
50-54	~85 000
55-59	~65 000
60-64	~35 000
65-69	~25 000
70-74	~15 000
75-79	~10 000
80+	~5 000

### Part des personnes âgées parmi la population totale (en %) par classe d'âge (2020)

Classe d'âge	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine
85 ans et plus	4,1%	4,3%	1,4%
75-84 ans	8,4%	7,3%	6,2%
60 à 74 ans	17,8%	19,4%	15,9%

Sources : INSEE, RP 2020

Une population plus jeune que la Nouvelle Aquitaine mais un peu plus âgée que la France métropolitaine.

- ✓ La part des 0-18 ans représente 19,5% de la population totale du département.
- ✓ La part des 50-65 ans représente 25% de la population adulte du département, soit 20% de la population totale du département.
- ✓ La part des plus de 75 ans représente 14% de la population adulte, soit 11% de la population totale du département.

DGAS-CD et projets 3

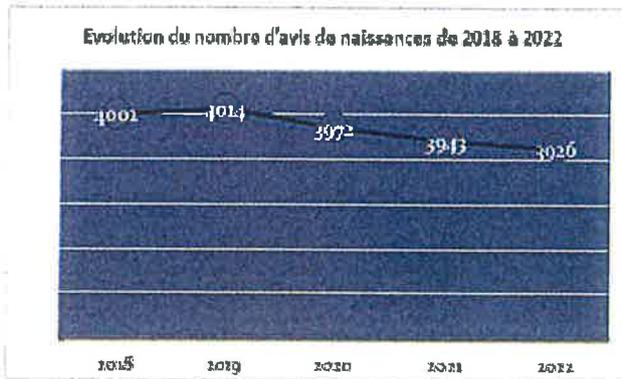
## Portrait social du département : contexte général

Une espérance de vie, en 2022, équivalente à la moyenne nationale et régionale.

	Vienne	Nouvelle Aquitaine	France
Femmes	85,2	85,3	85,2
Hommes	79,2	79,2	79,3
Ensemble	82,2	82,2	82,2

Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires)

Un taux de natalité en 2021 de 9,1 inférieur à la moyenne nationale (10,7) mais supérieur au taux de Nouvelle Aquitaine (8,9).



Une diminution des naissances depuis 2019.



Source : données Insee, avis de naissances PM-CD86

CGAS-CD et projets 4

## Portrait social du département : contexte général

Un taux d'accès aux soins supérieur au taux national.

Indicateurs	Vienne	France métropolitaine
Part de la population éloignée des soins de proximité* en 2021 (%)	0,5	0,6
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans en 2022	3,0	3,4
Nombre de consultations par an et par habitant		

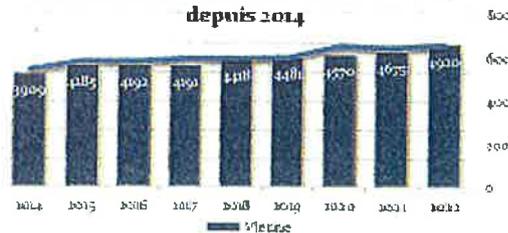
Source : Insee, Recensement de la population (RP), Base permanente des équipements (BPE), Distances Médecin - SMMR-AM, EGB, CRAM-TS, traitements DREES.

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé par la DREES et l'INSEE\* pour mesurer l'éloignement spatial entre l'offre et la demande de soins de premier recours à une échelle géographique fine. Il vise à améliorer les indicateurs locaux d'accessibilité aux soins (distance d'accès, densité par bassin de vie ou département...). Il mobilise pour cela les données de l'Assurance maladie (SMMR-AM) ainsi que les données de population de Insee.

\*Les soins de proximité sont situés à moins de 20 minutes, ils comportent les pharmacies, médecins généralistes, infirmes, dentistes et infirmiers.

Une augmentation du nombre de décès de 5,1% de 2021 à 2022.

Evolution du nombre de décès domiciliés depuis 2014



Source : Insee, État civil, Décès 2022 : données provisoires.

CGAS-CD et projets 5

## Portrait social du département : contexte général

Une augmentation des familles monoparentales et des ménages composés de personnes seules.

Population de l'ensemble du département selon la composition des ménages 2020	
Indicateurs	Evol. 2009-2020
Ménages d'une personne	18,0%
- hommes seuls	11,8%
- femmes seules	15,3%
Autres ménages sans famille	-26,5%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	0,5%
- un couple sans enfant	-0,2%
- un couple avec enfant(s)	-3,8%
- une famille monoparentale	21,1%
Ensemble	2,7%

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020 Seul d'habitation à 2020 hab.

Part des moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale en %	
Vienne	23,4
Nouvelle Aquitaine	22,7
France	22,1

Source : atlas social Nouvelle-Aquitaine, CNAF

✓ 303 000 jeunes de moins de 25 ans vivent au sein d'une famille monoparentale en Nouvelle-Aquitaine en 2019, soit près d'un jeune sur quatre.

✓ 79% des personnes isolées de plus de 80 ans sont des femmes.



DIGAS-CO et projets 6

## Portrait social du département : contexte général

Un taux de chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 inférieur de 1,1% au taux national.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
	Vienne	France métropolitaine
Taux de chômage (%)	5,8%	6,9%
Dynamisme de l'emploi	Élevé	Faible

Source : Insee, T1 2023 pour taux de chômage, Dynamisme de l'emploi - Source: Pôle emploi & Ansoy, T1 2023

✓ Un dynamisme de l'emploi élevé.

✓ Un taux de chômage qui a diminué de 2,6% de 2020 à début 2023. Cette baisse est équivalente à celle de la France métropolitaine.



DIGAS-CO et projets 7

## Portrait social du département : contexte général

28 504 demandeurs d'emploi en mars 2023, catégorie A, B, C  
 ↘ -0,9% sur un an.

Profil type du demandeur d'emploi (A, B, C)		
Profil type	Vienne	France métropolitaine
Sexe Femme	53%	51%
Jeune de -25 ans	15%	12%
Sénior de 50 ans et +	25%	28%
Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an	43%	41%

Source: Pôle emploi, T1 2023

- ✓ Un dynamisme de l'emploi élevé.
- ✓ Un taux de chômage qui a diminué de 2,6% de 2020 à début 2023. Cette baisse est équivalente à celle de la France métropolitaine.



DGAS-CO et projets 8

## Portrait social du département : contexte général

Des revenus inférieurs à ceux de la France métropolitaine, un taux de pauvreté de 14%.

Revenus des ménages 2020	86 Vienne	M France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 580 €	22 400 €
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	45,8%	51,1%

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCmas, Fichier Inégalité sociale et fiscale (FISoSaFi) en géographie au 01/01/2022.

Familles avec enfants à bas revenus selon la composition en %	
Monoparentales	62,20%
Couples avec enfants	37,80%
Familles nombreuses	28,10%

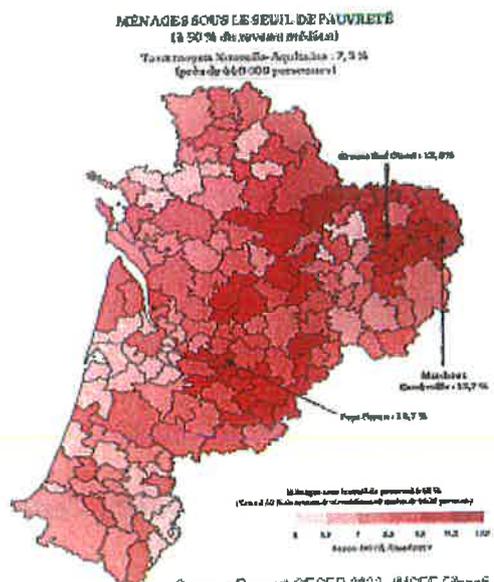
Source CAF26 2020.

- ✓ Un taux de pauvreté de 14% en 2020, supérieur au taux de la Région Nouvelle-Aquitaine (13,3%).



DGAS-CO et projets 9

# Portrait social du département : contexte général

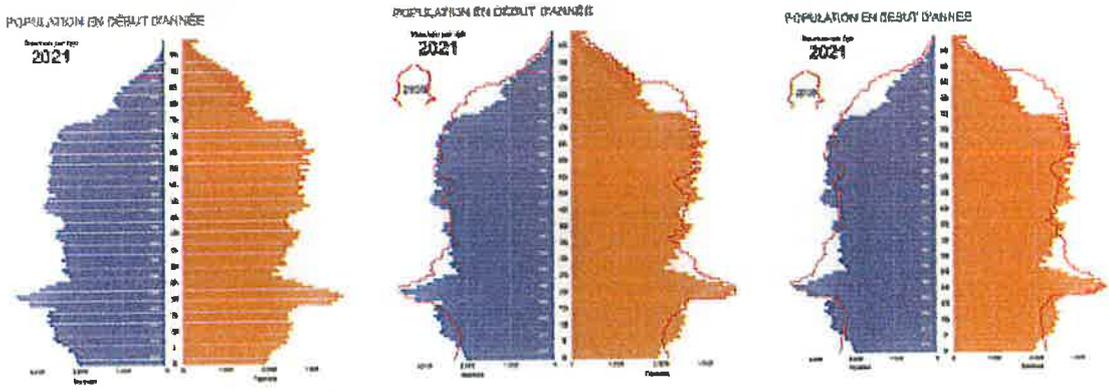


Les EPCI de Grand Poitiers, de Vienne et Gartempe, du Civraisien en Poitou sont les plus impactés du département au niveau des ménages sous le seuil de pauvreté.



# Portrait social du département : projections de population

Un vieillissement de la population à l'horizon 2030 – 2035, pyramide des âges 2021/2035



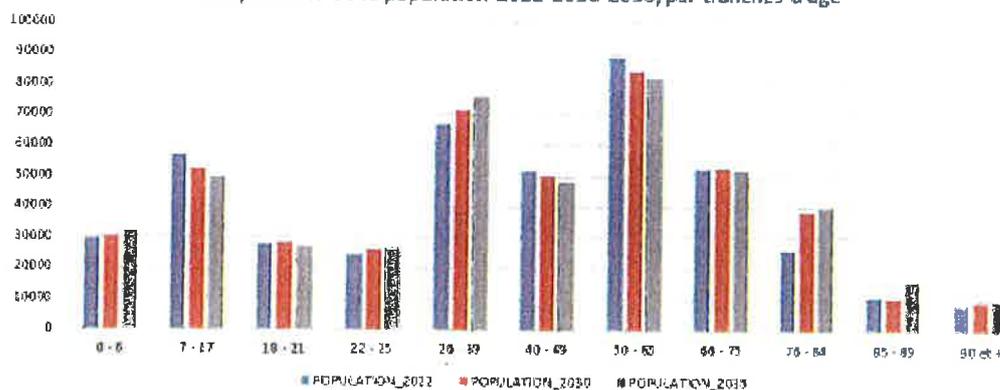
Source : INSEE projections de population Omphale

Accusé de réception en préfecture  
 086-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2024  
 Date de réception préfecture : 03/04/2024

## Portrait social du département : projections de population

Un vieillissement de la population à l'horizon 2030 - 2035.

Comparaison de la population 2022-2030-2035, par tranches d'âge



Source INSEE projections de population Omphale

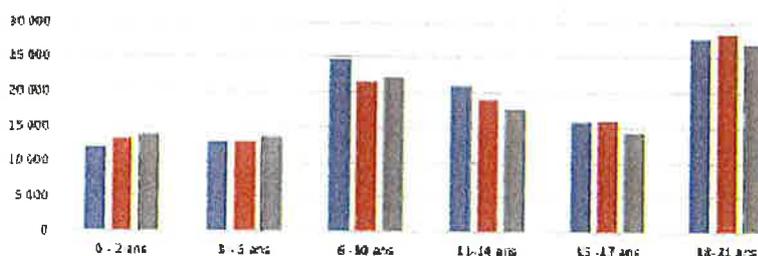


OGAS-CD et projets 12

## Portrait social du département : projections de population

Une diminution à l'horizon 2030-2035 du nombre d'enfants de 6 à 17 ans compensée par une augmentation des enfants de 0 à 5 ans et des jeunes de 18 à 21 ans

Comparaison 2022-2030-2035 du nombre d'enfants par tranches d'âge de 0 à 21 ans



Source INSEE projections de population Omphale

POPULATION\_2022 POPULATION\_2030 POPULATION\_2035

- ✓ Une augmentation à l'horizon 2030-2035, du nombre d'enfants de 0 à 4 ans : + 6,5% de 2022 à 2035. Les enfants de 0 à 2 ans vont augmenter de manière significative (+ 17,5% pour les 0-1 an de 2022 à 2035 et +15,5% pour les enfants de 1 à 2 ans).

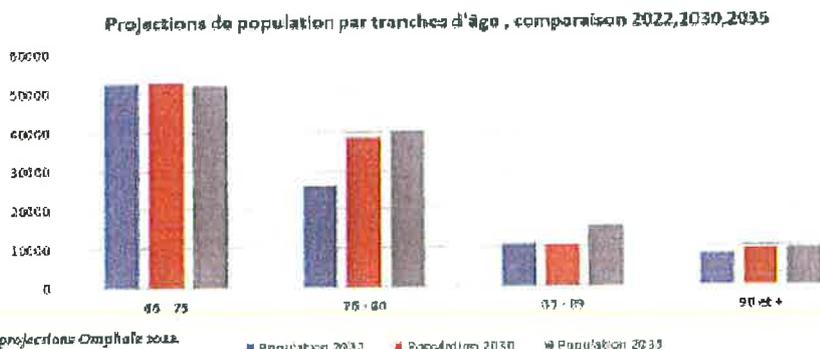
- ✓ Une diminution du nombre d'enfants de 6 à 17 ans (-8,9% de 2022 à 2030) qui tend à s'amenuiser de 2030 à 2035.



OGAS-CD et projets 13

## Portrait social du département : projections de population

Une augmentation des 76-90 ans et plus de 46% de 2022 à 2035 et de 30% de 2022 à 2030.



- ✓ Une augmentation des 76-84 ans de +54% de 2022 à 2035, mais moins élevée entre 2030 et 2035 qu'entre 2022 et 2030 (+47% de 2022 à 2030, +5% de 2030 à 2035).
- ✓ Une augmentation significative des 85-89 ans de 48% de 2030 à 2035 (tranche d'âge qui était en baisse de 2% en 2030), soit 45% de 2022 à 2035, s'expliquant par l'augmentation des 76-84 ans de 2022 à 2030.
- ✓ Une augmentation des 90 ans et plus de 18% de 2022 à 2035 et de 13% de 2022 à 2030 (+3% de 2030 à 2035).



DGAS-CO et pays 14

## Portrait social du département : projections de population

De 2016 à 2030, +59 400 personnes âgées dépendantes dans la Région Nouvelle Aquitaine

Dans les départements du littoral, les hausses du nombre de seniors dépendants seraient les plus fortes : +26% en Gironde, +28% dans les Landes et +31% en Charente-Maritime, puis les Pyrénées-Atlantiques avec +22% comme dans la Vienne.

Nombre de seniors dépendants dans la Vienne, en plus de ceux existants en 2016.	de 2016 à 2030	moyenne annuelle d'augmentation de 2016 à 2030
Nombre total de seniors dépendants dont	3900	279
Nombre de seniors dépendants en institution	900	64
Nombre de seniors fortement dépendants	100	20
Nombre de seniors femmes dépendants	2400	171
Nombre de seniors de 75 ans et plus	3400	243

Sources: Insee projections Omphale. Données enquêtes EHPA 2016 et VQS 2014.

Situation en 2016 dans la Vienne	Nombre de seniors
Seniors	118 700
seniors dépendants	12 300

- ✓ En 2030, les femmes resteront majoritaires chez les seniors, toujours plus nombreuses au fil des âges, elles seront aussi davantage touchées par la dépendance. Dans la Vienne, sur les 3900 personnes dépendantes en plus de celles déjà dépendantes en 2016, elles représenteront 62% des personnes dépendantes.
- ✓ Sur les 3900 personnes dépendantes en plus de celles déjà dépendantes en 2016, 10% des seniors seront « fortement dépendants ».
- ✓ Sur ces 3900 personnes dépendantes, 87% auront plus de 75 ans et 23% seront en institution.



DGAS-CO et pays 15

# LE CCAS DE LOUDUN

## Préambule : l'existence juridique des CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Lequel dispose d'un budget propre et peut à ce titre percevoir directement des dons, des legs, et des subventions. Il bénéficie généralement d'une subvention d'équilibre de la ville à laquelle il est rattaché pour exercer ses missions.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, stipule que l'existence des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants est devenue facultative.

***Le CCAS de LOUDUN est l'un des acteurs sociaux du territoire. Il travaille de concert avec les partenaires sociaux et associations œuvrant dans ce domaine.***

## LE CCAS DE LOUDUN

### A - Rappel de la présentation de la structure

Outre le Président du CCAS (Maire de la Commune), le Conseil d'administration est composé à parité égale de 8 membres élus par le Conseil municipal en son sein, dont la vice-présidente, adjointe aux affaires sociales, et de 8 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité permet d'apporter de la diversité dans les échanges et les points de vue car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société et qu'elle induit des coopérations entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

### B - Rappel des compétences du CCAS

Le CCAS a une action territoriale. Il a compétence pour sa commune. Ses missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par la Municipalité dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

#### Missions obligatoires des CCAS :

- Ils participent à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale,
- Ils procèdent à la domiciliation des personnes sans résidence stable,
- Ils tiennent un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative,
- Ils réalisent une Analyse des Besoins Sociaux (ABS),

#### Rappel des missions facultatives des CCAS :

Dans le cadre de leurs missions facultatives, les CCAS animent une action générale de prévention et de développement social dans leur commune, en liaison étroite avec les institutions publiques/privées ainsi qu'avec les associations. Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précarité, seniors, personnes à mobilité réduite et souffrant de handicap, familles, jeunes, etc.

## C - Rappel des activités du CCAS (Actualisées avec le transfert de compétence)

- En premier lieu, le CCAS a un rôle d'écoute, d'information, d'accompagnement, d'orientation, de soutien et d'aide aux administrés.  
Le public accueilli est, selon la demande, soit accompagné pour l'aider à surmonter ses difficultés ou réorienter vers d'autres structures plus appropriées à répondre à sa demande d'aide et à ses besoins.
- L'instruction des dossiers d'aide sociale en lien avec le Conseil Départemental 86 (Hébergement PA-PH, Aide-ménagère, SAVS...)
- Procédure de domiciliation pour les personnes sans domicile fixe,
- Tenu du registre nominatif communal pour la gestion des évènements tels que les périodes de fortes chaleurs, de grand froid, de pandémies, ....
- Hébergement des personnes âgées de 60 ans et plus par le biais de la Résidence Autonomie des Capucins (ex Foyer Logement Personnes Âgées) (40 logements)
- L'insertion sociale et professionnelle au travers du Chantier d'insertion avec 2 supports d'activité : Maçonnerie (Mai 2010) et Espaces verts (Mai 2019) – Agrément pour 12 salariés en insertion au total
- Hébergement d'urgence de personnes en situation de précarité momentanée ou de personnes victimes de violences conjugales, au travers du dispositif de logement conventionnés en ALT – Aide Logement Temporaire financé en partie par l'État (3 Logements d'urgences T1-T2-T3)
  - Ce dispositif est mis en œuvre en lien avec le Département et l'État. L'État le finance en grande partie. La contrepartie étant la mise en œuvre d'un accompagnement des bénéficiaires afin de faciliter leur réinsertion sociale et locative. Pour un meilleur accompagnement des situations, le CCAS travaille en étroite collaboration avec le FSL86 qui a repris les activités de l'association du Collectif Loudunais pour le Logement et qui réalise l'accompagnement social lié au logement pour certains bénéficiaires (ASLL).
- Logement d'urgence (relogement pour cas de force majeure pour 1 famille de 4 personnes – (inondation, incendie, expulsions, catastrophes naturelles, violences conjugales et/ou intrafamiliales...)
- Hébergement des stagiaires, dispositif destiné à des personnes jeunes (- de 30 ans et pour 3 mois maximum) ayant besoin d'un hébergement pour effectuer une période de stage ou une période d'essai.
- Hébergement des étudiants par le biais de logements loués auprès du bailleur social Habitat De La Vienne puis loués à des étudiants intéressés par la colocation (3 chambres en colocation pour des étudiants en BTS du Lycée Guy Chauvet) + 1 logement à la Résidence Autonomie (liens intergénérationnels)
- Partenariat avec l'ANEFA pour l'hébergement des saisonniers
- Local SDF – Halte de nuits
- Le suivi de la Mutuelle Solidaire Communale
- L'urgence Alimentaire par le biais :
  - De Chèques Accompagnements Personnalisés (type Chèques déjeuners d'une valeur de 10 €),
  - Des associations Restos du Cœur, Secours Populaire et Croix Rouge,
  - Constitution d'un petit stock alimentaire au sein du CCAS, pour les grosses urgences alimentaires.
- Organisation de l'arbre de Noël sur 2 après-midi
- Organisation d'animations à l'occasion de la semaine bleue
- Prévention sur les procédures d'expulsion (en lien avec la Préfecture, la MDSP, ...)

- En lien avec l'ARS de la Vienne et la Préfecture, vigilance et accompagnement sur le mal logement et les logements indécents
- La participation à des actions partenariales :
  - Réseau de lutte contre les violences conjugales,
  - Salon de l'habitat « Bien sous mon toit »,
  - Réseau de visiteurs à domicile « Un moment ensemble »,
  - Rencontre des partenaires sociaux intervenant sur le territoire,
  - Rencontres insertions (entre partenaires de l'insertion)

## D - Des partenariats sociaux et associatifs actifs

Le territoire Loudunais est situé aux extrémités nord du département de la Vienne et nord de la grande région Nouvelle Aquitaine. LOUDUN en est la ville centre.

Les partenaires sociaux et des associations ont su développer des outils pour pallier le manque de certains services/dispositifs que l'on peut retrouver dans des grands pôles urbains comme Poitiers ou Châtelleraut mais ces outils ont leurs limites.

Comme pour 2023, le constat que nous font les partenaires sociaux suite à la réunion du 19/02/2024, est : une précarité toujours plus importante, sous toutes ses formes que l'après COVID et la crise économique qui subsiste ne font qu'amplifier. **Il est également à souligner que la santé mentale est devenue un frein important à l'accompagnement des bénéficiaires bien devant la mobilité.**

**Les associations d'aides alimentaires** (Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge) distribuent de plus en plus de colis alimentaires depuis ces 2 dernières années. Les familles monoparentales et les personnes seules y sont en augmentation. Ils y voient apparaître une nouvelle frange de la population que sont les familles à revenus moyens et les seniors percevant de petites retraites. Un nouveau dispositif d'aide alimentaire mobile « La Bouff' et d'Air » existe depuis fin 2023.

Pour ce qui est de **la jeunesse**, on retrouve une part importante de jeunes non diplômés sortis du cursus scolaire suite à un décrochage scolaire pour des raisons diverses (rupture familiale de plus en plus précoce, sortie du Cursus scolaire sans diplôme, addictions, problèmes de santé mentale,...).

Ainsi, le chantier insertion du Loudunais porté par le CCAS, avec ses 2 supports d'activités maçonnerie et espaces verts est une des voies possibles vers la réinsertion. Le travail collaboratif avec les partenaires de l'insertion tels que France Travail, Multiservices, La Mission Locale Nord Vienne, La Maison des Solidarités de Proximité, l'Association ACLÉ pour orienter ces jeunes et moins jeunes est précieux.

Concernant **l'hébergement et l'habitat**, le constat d'un manque de petits et moyens logements en bon état est présent. Ce constat est à faire pour toutes les tranches d'âge.

Le partenariat entre le CCAS, HABITAT de la VIENNE et LE FSL 86, antenne de LOUDUN est très important. Le dispositif de logement d'urgence ALT, porté par le CCAS (avec le soutien financier de l'ETAT) avec le soutien du FSL 86 permet de trouver, de maintenir dans le logement des personnes en précarité locative.

Les partenaires sociaux organiseront le 6 avril 2024 à l'Espace Culturel René Monory, une nouvelle édition du FORUM DE L'HABITAT.

La halte de nuit (local SDF) situé sous la mairie permet également de palier à des urgences.

Le CCAS et divers partenaires sociaux (CHU de Poitiers – Site de Loudun, Multiservices, FSL 86 Antenne Loudun, CCAS Loudun, Gendarmerie Brigade de Loudun, Tribunal Judiciaire

Poitiers, Délégation des Droits des Femmes et à l'Égalité, CAF de la Vienne, Croix-Rouge Française de Poitiers, ADSEA PRISM de Poitiers, Maison des Solidarités de Proximité de Loudun, le CIDFF...) sont également investis dans le **réseau de lutte contre les violences conjugales** du Loudunais.

Le Loudunais est un territoire sinistré au niveau des violences conjugales et intrafamiliales. Elles y ont énormément augmenté depuis le confinement et perdurent. Le réseau s'attache donc à se former, à former les professionnels de terrain et à développer des solutions d'Hébergement de 1<sup>ère</sup> urgence pour pouvoir accueillir et donner les informations les plus justes lorsque l'un ou l'autre des partenaires rencontre une situation.

Pour les **personnes isolées et les seniors** plusieurs acteurs sociaux se mobilisent (VAC Vienne Autonomie Conseils, Le CIF SPF de POITIERS, la MSA, la CAF, le CCAS, ADMR, EMMA, des bénévoles...) pour le développement d'un nouveau dispositif pour lutter contre l'isolement en créant un réseau de visiteurs bénévoles à domicile « Un moment ensemble ».

Intervient également sur le Loudunais, la **plateforme de répit des aidants** – le club des aidants du nord vienne dont le dispositif VAC (Vienne Autonomie Conseil) et l'association Hélianthe Loudun fait partie. Ils apportent soutien et formation au aidants (soutien aux aidants de malades souvent maladies dégénératives).

Il est également à noter que le CIDFF (Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles) a repris ses permanences à la MDSP de Loudun pour recevoir sur RDV les femmes et les familles.

**Comme pour l'année 2023, compte tenu du contexte économique, le CCAS de LOUDUN a pour ambition de tenter de préserver les dispositifs en place afin d'assurer la poursuite de ces derniers sans rupture ni baisse de la qualité de service pour les usagers et/ou les bénéficiaires. Cette année encore, le budget est particulièrement contraint, des choix s'imposent à nous. La subvention de la ville accordée au CCAS reste identique à celle de 2023 soit 302 000 € (Séance du CM du .03.2023).**

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCAS ANALYSE EXERCICE 2023 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

### Suivi de l'évolution des dépenses de fonctionnement

Comme le montre la synthèse de la section de fonctionnement 2023, les plus grosses dépenses de fonctionnement sont imputables aux postes 011 et 012 :

#### CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
011 charges à caractères générales	412 205.71 €	355 609.17 €	291 551.04 €	253 877.84 €	306 431.53 €

Les charges à caractère générale comprennent les natures comptables suivantes :

- **60 - Achats et variation des stocks** : cette rubrique correspond aux achats de prestations de services, de fluides (Eau et assainissement, électricité, gaz, combustibles, carburants, etc.) et diverses fournitures (produits d'entretien, petits équipements, vêtements de travail, fournitures administratives, etc.). Les achats de matières premières et petits matériels pour les chantiers insertion (pierres, chaud, sables, petits outils), pour la résidence autonomie, fournitures diverses, les EPI et autres vêtements de travail pour les chantiers insertion (blousons), ...

- **61 - Services extérieurs** : portent plus particulièrement sur les contrats de maintenance, les locations mobilières et immobilières et surtout sur l'entretien des bâtiments, réseaux divers, les assurances, les études, la documentation et les versements aux organismes de formation.

**On retrouve également** : divers contrats pour la dératisation, vérification des extincteurs, rénovations d'appartement de la résidence réalisées par des entreprises extérieures, les diverses redevances payées à Habitat de la Vienne (Résidence autonomie, ALT et étudiants, l'entretien des vêtements de travail du chantier insertion, nettoyage des draps et couettes à l'ESAT pour le local SDF et les ALT, le serveur COMUTEX pour la résidence autonomie, location des copieurs, les frais de formations pour le CCAS autre que le CNFPT (chantier insertion ... ), la documentation et presse (NR Résidents de la résidence autonomie)

**62 - Autres services extérieurs** touchent prioritairement les honoraires versés, les rémunérations diverses d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les impressions et reliures, les frais d'affranchissement et de téléphonie, de copieurs, d'internet, .....

**On retrouve également** : L'évaluation GIR de la résidence, suivi de l'ATD (RGPD), suivi/actualisation du DUERP , les interventions des prestataires extérieurs pour les animations de la résidence (gym adaptée, vélo cognitif, ateliers cuisine, réflexologie plantaire, sophrologie, ...), les frais de rémunération des troupes (arbre de Noël,...) , paniers de Noël pour les salariés du chantier insertion, chocolats pour les résidents de la RA, les frais pour l'enfouissement des gravas du chantier maçonnerie à la carrière de St Laon, frais ne nettoyage divers (fait par des prestataires extérieurs), ...

**63 - Impôts, taxes et versements.** Ce chapitre concerne les taxes foncières, les taxes d'habitation et frais de SACEM.

## Analyse 2023

Pour l'année 2023, malgré l'évolution des tarifs du gaz et de l'électricité, nous pouvons constater que les charges à caractère général ont été réduites de façon significative suite à :

- ✓ Du fait du transfert de compétence de la restauration scolaire, le CCAS n'a plus à supporter les charges qui y étaient liées (avances de versements (cpte 611), l'entretien du bâtiment (cpte 615221))
- ✓ La résiliation de plusieurs contrats de location (local SCI MYCKAL, local des Syndicats),
- ✓ L'abaissement du chauffage de la Résidence Autonomie (RA) de 1°, le changement des habitudes d'aération des locaux, l'installation de mousseurs/économiseurs d'eau dans tous les appartements, l'installation de lampes basse consommation,
- ✓ Pour ce qui est du gaz (chauffage RA), le CCAS bénéficie d'une convention de groupement d'achat avec le Syndicat Energie Vienne qui a permis de limiter l'impact des augmentations.
- ✓ Les démarches pour le bouclier tarifaire ont également été réalisées pour limiter l'impact des augmentations pour l'électricité.

- ✓ Sur ce poste les divers groupements constitués avec la ville permettent de réaliser des économies dans ces domaines propices aux augmentations sensibles et régulières. Ce qui est le cas pour les contrats d'assurances, les vêtements de travail, les formations,

## Orientations 2024

- ✓ La poursuite des efforts en matière de contrôle des économies d'énergies est à poursuivre. Toutefois, une augmentation d'environ 20 % sur le réalisé 2023 pour le coût des fluides (comptes 60611, 60612, 60618, 60622) est encore à prévoir sur 2024 compte tenu du contexte géopolitique très incertain.
- ✓ Le tarif des assurances risque également de subir une augmentation compte tenu des diverses catastrophes naturelles (6162,6168),
- ✓ Il convient de provisionner une somme (honoraires compte 6226) pour l'intervention d'un cabinet expert pour la réalisation de l'évaluation externe de la qualité des prestations pour la Résidence des Capucins. Nous avons une obligation de restitution du rapport d'évaluation aux instances pour le second semestre 2025,
- ✓ Augmentation du poste formations CCAS (compte 6184), les CCAS doivent mettre en place des formations spécifiques et obligatoires non dispensées par le CNFPT pour ses salariés titulaires et ceux du chantier insertion. De plus, certaines formations du CNFPT sont organisées sur Bordeaux et cela devient compliquer d'y aller. D'où le recours à des organismes extérieurs.

## CHAPITRE 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les natures comptables suivantes :

**62 – Autres services extérieurs du chapitre 012** – Concerne du personnel non titulaire

**64 – Charges de personnels du chapitre 012** - Le premier poste de dépenses le plus important du chapitre 012 – Charges du personnel.

Ce chapitre est le poste le plus important du budget du CCAS. Il inclue les salaires, les charges, les cotisations afférentes aux salaires, à la médecine du travail pour les agents titulaires et les contractuels (chantier insertion) ainsi que les mises à dispositions (Poste conseiller en insertion professionnel du Chantier insertion). Il est évalué par le service RH de la ville de LOUDUN.

Il comprend, presque toutes les charges de personnel (hormis le compte 6184 – Services extérieurs – organismes de formations).

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
012 charges de personnel	559 202.62 €	548 146.73 €	549 291.12 €	511 492.61 €	545 689.00 €

## Analyse 2023

### Rappel du personnel du CCAS :

#### Le pôle administratif :

- **1 Responsable du CCAS** : TP catégorie B – Rédacteur Principal 1ère classe, en charge du pôle administratif (Conseils d'Administration, Budget, Montage et suivi des dossiers d'aides financières, ...), de la Résidence Autonomie, du Chantier Insertion, de l'organisation de l'Arbre de Noël et de la Semaine Bleue, participation au Réseau Violences Conjugales, assistance à l'élue dans le RDV, ....

- 1 Adjointe à la responsable : TP catégorie B – Rédacteur Territorial, en charge de l'accueil du public, de l'aide sociale, des domiciliations, des urgences alimentaires, de la mutuelle solidaire et de l'hébergement jeunes et d'urgence (Etudiants, Stagiaires, ALT, Halte de nuit), participation au Forum de l'Habitat....

#### Le chantier insertion avec ses 2 supports d'activité :

- 1 Accompagnatrice socio-professionnelle, 1/2 Tps - Employée par le biais d'une convention de mise à disposition signée avec l'association MULTISERVICES, en charge de l'accompagnement social et professionnel des salariés du Chantier insertion,
- 1 Encadrant technique Patrimoine, TP catégorie C – Agent de maîtrise en charge de la partie petite maçonnerie/réfection du patrimoine,
- 1 Encadrant technique Espaces verts, TP Catégorie C – Agent de maîtrise en charge de la partie entretien des Espaces verts,
- 12 Salariés en contrat d'insertion, Contrats de 24H/semaine – sur 24 mois maximum sauf dérogation ou rupture de contrat anticipée,

#### La résidence autonomie des Capucins :

- 1 Conciergerie/Animations/Astreintes, TP Catégorie C – Adjoint d'animation – en charge des animations et de l'animation sociale de la Résidence Autonomie
- 1 Agent d'entretien/Astreintes, TP Adjoint technique Principal – en charge de l'entretien de la Résidence Autonomie + Salle promotion + Chantier insertion + Cuisine centrale + Animations RA (service du mercredi pour le Club des Capucins),
- 1 Agent d'entretien/Astreintes, TP Adjoint technique – en charge de l'entretien de la Résidence Autonomie + Cuisine centrale (service du mercredi pour le Club des Capucins),

Le poste des ressources humaines a basculé sur les effectifs de la ville comme prévu à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

### **Orientations 2024**

Les effectifs sont stabilisés à 7 titulaires, 1 mise à disposition, 12 non titulaires.

Le recours aux renforts en personnel par le biais de Multiservices ou du Centre de Gestion 86 (CDG 86) pour les remplacements en période de congés ou d'arrêt maladie ainsi que pour les astreintes est limité afin de ne pas grever cette ligne budgétaire. Ainsi, les agents d'entretien de la résidence autonomie interviennent également dans les locaux du chantier insertion et de la cuisine centrale (service des Personnes âgées le mercredi).

#### Toutefois, le chapitre (012) pourra varier de par les augmentations induites par la réglementation, les acquis sociaux et les remplacements nécessaires :

- Revalorisation du point d'indice pour les agents titulaires + 1.5 % au 01/01/2024
- Augmentation du point d'indice pour les agents titulaires + 5 pts au 01/01/2024
- Augmentation du point d'indice pour les agents titulaires + 0.5 % au 01/07/2024
- Augmentation du SMIC pour les agents non titulaires + 1.13 % au 01/01/2024
- Revalorisation du salaire de l'agent Mutualisé avec Multiservices (mise à disposition)
- Provision si emploi de personnel de Multiservices ou CDG86 si besoin de remplacement,
- Provision pour la mise en œuvre potentielle de la prime du pouvoir d'achat,
- Poursuite des nouvelles dispositions 2023 avec le CDG86 pour les visites médicales

## Nouveaux horaires d'ouverture au public pour le pôle administratif :

- ✓ Face à la charge psychologique induite par les situations de précarité de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes en accueil social pour l'Adjointe à la responsable ainsi que face à la charge importante de travaux administratifs et afin de rattraper le retard dans l'étude des divers dossiers pour la Responsable de services, il a été décidé de modifier les horaires d'accueil du public. Soit de 8H30 à 12H du lundi au vendredi. Sauf urgence à traiter.

## CHAPITRES : 65/66/67/68

Ces natures comptables comprennent :

**65 – Autres charges de gestion courante :** Ces charges représentent plus particulièrement les pertes sur créances irrécouvrables, les subventions versées aux associations, les bons alimentaires du CCAS, les frais d'inhumation des indigents,

Depuis 2023, suite à la réorganisation des services et la mise en œuvre du service SFACT, les associations ont été redistribuées par politique. Le CCAS s'est vu réattribuer plusieurs nouvelles d'associations dans son giron.

**66 - Charges financières :** charge des remboursements d'intérêts d'emprunts 490 € (2 emprunts).

**67 – Charges exceptionnelles**

**68 – Dotations aux amortissements**

Cet article intègre, la provision pour les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles qui passera de à 16 320 € pour 2024 à 30 690 € en 2023.

## Suivi de l'évolution des recettes de fonctionnement

### Analyse 2023

La synthèse montre que les plus grosses recettes de fonctionnement sont imputables aux postes :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
013* atténuation des charges	197 063.29 €	197 992.31 €	179 794.00 €	172 317.83 €	177 000.00 €
70 ventes de produits	27 968.66 €	53 818.72 €	8 500.00 €	11 072.74 €	8 000.00 €
74 les subventions d'exploitation	423 495.32 €	510 252.86 €	341 514.58 €	340 216.62 €	344 631.05 €
75 autres produits de gestion	193 307.61 €	237 148.74 €	243 576.00 €	270 443.13 €	255 000.00 €

**Pour le chapitre 013, atténuation des charges (\*)** Il s'agit principalement des reversements d'aide aux postes versées par l'Etat et le Conseil Départemental 86 (CD 86) sur les contrats des salariés en insertion du chantier.

- ✓ **Pour 2023, un montant de 179 794 € avait été évalué. Compte tenu des diverses absences de longues durées de salariés le montant réellement perçu est de 172 317.83 €. Toutefois, un reliquat sur les aides aux postes de 7 900 € de 2023 doit être versé en 2024 par le CD 86.**

**Pour le compte 70 ventes de produits. Réalisé 2023 : 11 072. 74 €**

Il comprend donc dorénavant, uniquement le 1/3 des ventes/renouvellements des concessions funéraires dans les cimetières de la Ville. Mais aussi, des retours sur la mise à disposition de personnel et de divers remboursements

- ✓ **Évalué à 8 500 € pour 2023, il a été au réel de 8 684.52 €**

- ✓ Remboursement CCPL pour la mise à disposition d'un agent d'entretien de l'Office de Tourisme pour un montant total **1 658.34 €**,
- ✓ Remboursement ADEFA à hauteur de **729.88 €** (remboursement électricité),

**Pour le compte 74 – Dotations/Subventions et dotations** - évalué à 341 514.58 € pour 2023, réalisé à hauteur de **340 216.62 €**

Ce global comprend la subvention annuelle allouée par la ville **302 000 €**/2023.

Mais également, les subventions/aides financières suivantes :

- ✓ Du FCTVA pour un montant de **1 498.30 €** (2021),
- ✓ De l'Etat pour les logements ALT pour un montant de **10 477.32 €**
- ✓ Du Conseil Départemental 86, **15 341 €** au titre du forfait autonomie pour la Résidence des Capucins,
- ✓ Du Conseil Départemental 86, **10 500 €** au titre du chantier insertion patrimoine,
- ✓ Du Conseil Départemental 86 (CDCA), **400 €** au titre d'aide financière pour l'organisation de la Semaine Bleue

**Pour le compte 75 – Produits de gestion courantes**, il s'agit essentiellement des loyers perçus dans les divers logements dont le CCAS est gestionnaire (Résidence Autonomie, logements Etudiants, d'urgence, Stagiaires, ...)

- ✓ **Pour 2023, un montant de 243 576 €** avait été évalué, il se réalise à hauteur de **270 443.13 €**.

Cette évolution positive se caractérise par un taux d'occupation plus important dans les logements que ce soit au sein de la Résidence Autonomie que dans les autres logements dont le CCAS est gestionnaire.

## Orientations 2024 - CHAPITRE 013 - Atténuation de charges

Il s'agit ici de recettes venant compenser des charges en matière de frais de personnel principalement, tels que le remboursement des salaires des salariés en insertion du chantier insertion qui sont remboursés partiellement par les aides aux postes versées via l'ASP par l'État et de Conseil Départemental de la Vienne. *Pour 2024, le montant des Aides aux postes est évalué à 177 000 €*),

### 70 - Produits des services

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux diverses prestations de service effectuées par les services municipaux et des redevances d'occupation du domaine public.

Ce poste a diminué en 2023 puisque la compétence Restauration scolaire a basculé sur la Ville de LOUDUN. Le CCAS ne perçoit donc plus la compensation des tarifs sociaux du prestataire.

*Pour 2024 comme en 2023, On n'y retrouvera seulement le reversement du tiers des ventes de concessions funéraires pour un montant prévisionnel inscrit de 8 000 €.*

### 73 - Impôts et taxes

### 74 – Dotations/subventions et participations - évalué à 344 631.05 € pour 2024

Ce chapitre concerne en premier lieu la subvention de la ville versée au CCAS, les dotations et/ou participations que l'on perçoit de l'État, du Département et de la Région. Le global varie en fonction de la subvention annuelle allouée par la ville (455 000 € en 2022 ; 302 000 € en 2023 ; idem en 2024 soit **302 000 €**). Et comprendra également, les subventions suivantes :

- En 2024, le CCAS percevra un montant de FCTVA de l'ordre de **6 253.73 €** (2022),
- De l'Etat pour les logements ALT pour un montant de **10 477.32 €**
- Du Conseil Départemental 86, **15 000 €** au titre du forfait autonomie pour la Résidence des Capucins,

- Du Conseil Départemental 86, **10 500 €** au titre du chantier insertion patrimoine,
- Du Conseil Départemental 86 (CDCA), **400 €** au titre d'aide financière pour l'organisation de la Semaine Bleue

#### 75 - Autres produits de gestion courante - évalué à **255 000.00 €** pour 2024

Ce chapitre regroupe les revenus des locations immobilières, des redevances... Il s'agit donc des loyers perçus dans les divers logements dont le CCAS est gestionnaire (Résidence Autonomie - **237 032 €**, logements Etudiants **6 468 €**, d'urgence (ALT - **3 000 €**), Stagiaires **2 500 €**, partenariat avec l'ADEFA - **6 000 €**...)

#### 76 – 77 – 78 - Produits financiers – Produits exceptionnels – reprise sur amortissements et provisions

#### Excédent antérieur reporté.

Cette rubrique correspond à l'excédent constaté au 31 décembre de l'année N-1 qui est intégré au budget de l'année N quand il est préalablement validé dans le cadre de l'adoption de Compte Administratif de la ville et du Compte de Gestion conforme du Receveur Municipal.

Cette année l'excédent net à reporter pour 2024 s'élève à **96 484.48 €**.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT ANALYSE EXERCICE 2023 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

### Analyse 2023

#### En 2023, l'essentiel des recettes d'investissement ont été issues de :

- Excédent d'investissement reporté 2022 : 19 207.81 €
  - FCTVA : 1 031.68 €
  - Dépôt des cautions : 3 086.56 €
  - Amortissements des immobilisations : 30 690.99 €
- Le total disponible était donc de 54 017.04 €**

#### Pour les dépenses, elles ont été affectées pour un montant de 12 084.09 € à :

- 2 débroussailleuses électriques 1 800.00 €
  - 2 ordinateurs (Pôle administratif réglé en 2023) 1 271.04 €
  - Achat d'un chariot de service pour la résidence 388.50 €
  - Dépôts et cautionnements remboursés 2 760.51 €
  - Remboursement du capital 5 864.04 €
- Soit un total de 12 084.09 €**

Le logiciel pour l'administratif n'a pas été acheté car l'Etat a développé un logiciel gratuit pour les petits CCAS et l'achat d'un camion est reporté,

**On retrouve ici le report de l'excédent à réaliser de 41 932.95 € pour 2024**

## Orientations 2024 -

### Prévisionnel recettes d'investissement 2024 évalués à 65 117.29 €

- Excédent d'investissement reporté 2023 : 41 932.95 €
- Subvention sur de l'équipement non immobilisable 240.00 €
- FCTVA sur 2022 : 4 124.34 €
- Dépôts et cautionnements estimés à 2 500.00 €
- Amortissements sur les immobilisations : 16 320.00 €

### Prévisionnel dépenses d'investissement 2024 – Sur la base d'un disponible : 65 117.29 €

- Résidence autonomie : 38 712.99 €
  - Matériel informatique 1 000 €
  - Restes à réaliser 1 615.48 € (Ordinateur portable + vidéo projecteur)
  - Matériel de cuisine (cuisinière) 800 €
  - Etagère supports de communication 450 €
  - Mobilier extérieur 4 500 €
  - Pergolla 15 000 €
  - Aménagements pour les poubelles (plateforme et entourage) 15 347.21 €
- Chantier insertion : 11 137.20 €
  - Reste à réaliser 787.20 € (aspirateur dorsal)
  - Benne 9 800 €
  - Mélangeur 550 €
- Logements d'urgence : 4 715.94 €
  - Restes à réaliser : 4 315.94 € (Porte local SDF + Vestiaires)
  - Besoin e remplacement du matériel si besoin : 400.00 €
- Pôle administratif : 800 €
  - Matériel informatique : 800 €
- Remboursement de cautions estimé à 3 861.71 €
- Déficit d'investissement reporté : 5 889.45 €

### En synthèse :

Comme pour l'année 2023, ce projet de budget 2024 et certainement les prochains devront trouver des marges de manœuvre principalement dans la réduction des dépenses de fonctionnement et notamment des charges à caractère général si possible compte tenu de l'inflation actuelle.

Pour le CCAS, les charges de personnel sont difficilement plus compressibles.

Nous devons veiller également à poursuivre les efforts sur l'optimisation des recettes (veiller au taux d'occupation de la Résidence autonomie et des autres logements, trouver de nouvelles animations plus collaboratives et moins couteuses, voir augmenter certains tarifs, rechercher des subventions pour mener à bien les projets...).

# RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SERVICES DU CCAS

## Rapport d'activité du Chantier Insertion

- A retrouver en annexe 1.

## Rapport d'activité du Pôle Administratif

### AFFAIRES SOCIALES

- Passages au CCAS Moyenne de 900 passages
- Dossiers d'aide sociale à l'hébergement et aide-ménagère : 27
- Demandes de bons alimentaires de 10 € : 40 demandes - 60 coupons pour dépannages alimentaires (secours populaire et restaurant du cœur)
- Domiciliations CCAS : 53 personnes – distribution de plus de 560 courriers, 200 passages pour restitutions de courriers
- Suivis d'expulsions locatives : 6 rendez-vous fixés – 2 honorés
- Regroupement familial : 2 dossiers (Déplacement au domicile des personnes concernées)

### HÉBERGEMENT :

- Etudiants (Logement loués auprès d'Habitat de la Vienne) : 4 jusqu'en juin 2023 et 3 à partir de septembre 2023. – 3 étudiants
- Logement courte durée (Logement au-dessus de la Maison de la Petite Enfance) – colocation : 6 jeunes : 366 nuitées facturées
- Logements d'urgence et ALT : 6 Adultes dont 2 enfants
- Accueil des SDF au local d'urgence sous la Mairie : 21 personnes – 6 bons repas pour l'hôpital, 3 dépannages alimentaires

### MUTUELLE SOLIDAIRE :

- 9 demandes d'adhésion et 7 changements de garantie transmises à la mutuelle AESIO-EOVI
- Plus de 500 adhésions depuis 01/01/2015
- Demandes régulières d'informations de personnes souhaitant adhérer ou litiges (intermédiaires pour la mise en relation et suivi)

### ANIMATIONS ORGANISEES PAR LE CCAS

- Arbre de Noël des personnes âgées de la commune : 2 après-midis de spectacle
- Semaine Bleue : Evènement annuel à destination des personnes âgées des EHPAD et des loudunais retraités et âgés de plus de 65 ans + Hélianthe + ESAT).
  - ✓ 3 à 4 réunions de préparations avec les partenaires,
  - ✓ 3 jours d'animations
  - ✓ 1 marche,

## ACTIONS PARTENARIALES :

- Participation à l'organisation du Forum « Bien sous mon toit »
- Participation au réseau Violences Conjugales Loudun : Réunions avec les partenaires, participation à l'organisation d'un évènement pour sensibiliser à cette problématique.
  - A ce titre en partenariat avec le CIDFF, Une exposition sur l'égalité filles/garçons a été organisée en octobre 2023. Elle a été vue par 21 classes soit 586 élèves
- Participation aux réunions organisées par les autres partenaires sociaux (MDSP, MSA, Dynamob, Mission locale, Pole Emploi, ADEFA, Collectif loudunais pour le logement, ..... ) pour les AG, la mise en œuvre d'actions sociales sur le territoire.
- Participation au réseau « un moment ensemble » mise en contact de bénévoles visiteurs et personnes isolées.
- Hébergement des saisonniers en lien avec l'ADEFA, la MSA et Habitat 86, mise à disposition d'1 appartement

## **Rapport d'activité de la Résidence Autonomie**

**Entrées 2023** : 7 entrées - Pour toute sollicitation, une visite de la structure est organisée.

**Sorties 2023** : 7 sorties

### **Animations :**

- ✓ Ateliers cuisine : 1 Atelier/mensuel soit 12 ateliers/an avec une participation de 13 à 18 résidents à chaque atelier,
- ✓ Vélo cognitif : 1 séance/mensuelle comprenant 6 séances individuelles de 30 mn à chaque séance soit environ 72 séances individuelles/an,
- ✓ Gym adaptée : 1 Séance par semaine soit environ 50 séances/an avec environ 6 à 10 participants à chaque séance,
- ✓ Réflexologie plantaire : 1 séance/2 fois par mois, 4 créneaux de 40 mn à chaque séance soit environ 80 séances/an.
- ✓ Sophrologie : 3 séances par trimestre

Toutes ces activités sont permises grâce au versement du Forfait Autonomie de la Conférence des financeurs versé par le Conseil Départemental (1/05/N au 30/04/N+1)

- ☞ Isabelle BELLOY et Patricia MENANTEAU propose également des animations de travaux manuels, des jeux de sociétés, des ateliers cognitifs.
- ☞ D'autres animations ponctuelles sont organisées pour marquer des fêtes ou des évènements (galettes, crêpes,...),
- ☞ Réunions d'informations avec goûters (ex réunion Conseil de Vie Social, Réunion AMEE (Economies d'énergie),

### **Dossiers administratifs :**

- ✓ Montage et transmission des dossiers d'APL à la CAF et à la MSA,
- ✓ Suivi du Forfait Autonomie et transmission des statistiques au CD 86
- ✓ Réunion annuelle avec le Conseil Départemental pour le suivi de la réglementation
- ✓ Suivi des effectifs et du Gir de la structure puis transmission au CD 86,
- ✓ Suivi du Contrat Pluriannuel d'Objectif et des Moyens avec le CD 86,
- ✓ Suivi du plan de formations (agents et Direction)
- ✓ Réponses aux demandes des autorités (CD 86, ARS, DDPP,...),

# *Annexe 1*

# Chantier d'insertion du Loudunais

*Rapport d'activité 2023*



**C.C.A.S - Mairie de LOUDUN - 1, Rue Gambetta - BP 65 - 86206 LOUDUN Cedex**  
**Tél. : 05.49.98.15.38 - Fax : 05.49.98.12.88**

Accusé de réception en préfecture  
086-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

# SOMMAIRE

---

## INTRODUCTION

---

## BILAN TECHNIQUE

- Maçonnerie du bâti ancien *p.8*
- Espaces verts *p.12*

~

## BILAN SOCIOPROFESSIONNEL

- Moyens humains *p.18*
- Caractéristiques des personnes embauchées *p.18*
  - Taux d'occupation *p.21*
- Accompagnement social et professionnel *p.22*
  - Propositions d'actions sociales *p.24*
- Propositions d'orientations professionnelles *p.25*
  - Résultats d'insertion *p.28*

~ ~ ~

# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

---

Depuis mai 2010, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Loudun est porteur du chantier d'insertion dont le support d'activité est la maçonnerie - restauration du petit patrimoine bâti.

Le succès de ce dispositif d'insertion n'est plus à démontrer. Les candidatures spontanées, les sollicitations des travailleurs sociaux en besoin d'orientation pour leurs bénéficiaires affluent au CCAS.

En mai 2019, son activité s'est étendue avec son nouveau support d'activité espaces verts passant ainsi le nombre des ETP de 5.49 à 8.23 soit 12 salariés répartis en deux groupes de 6 salariés. Le développement de ce nouveau support d'activité espaces verts avait pour but de s'adresser à un public féminin.

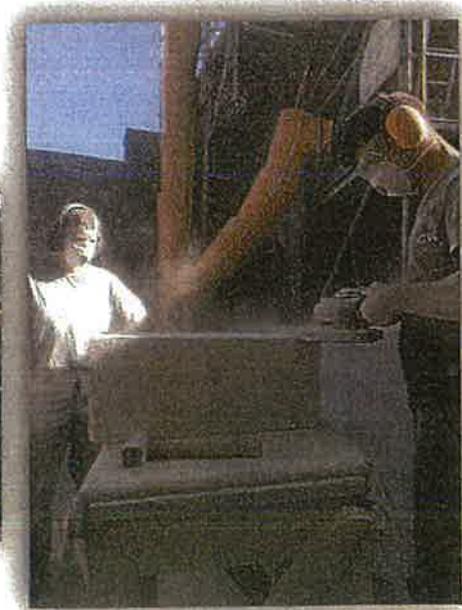
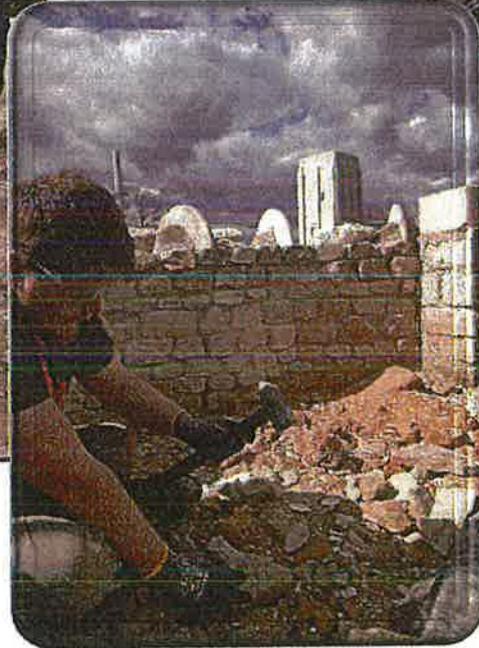
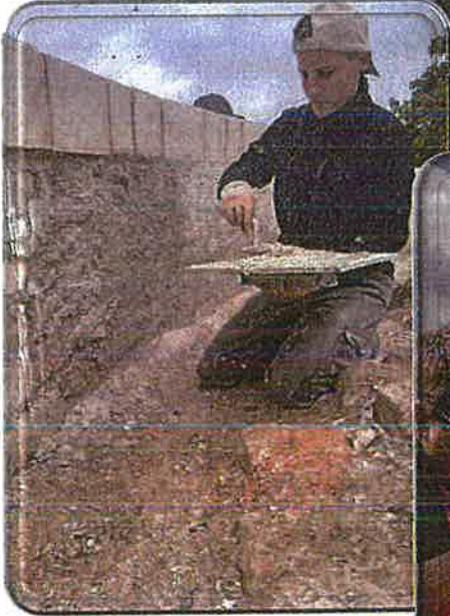
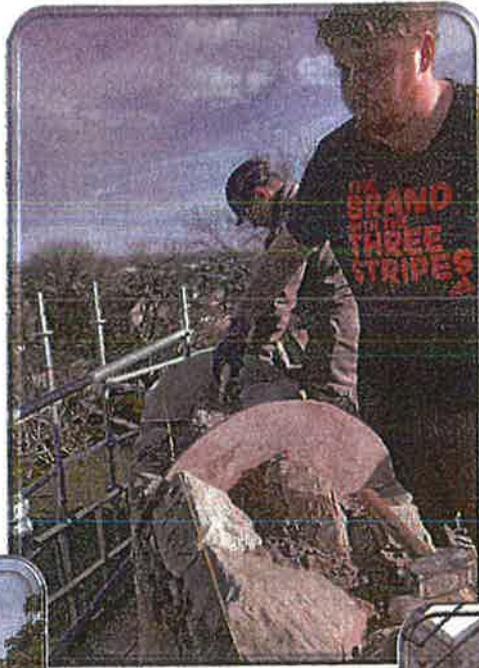
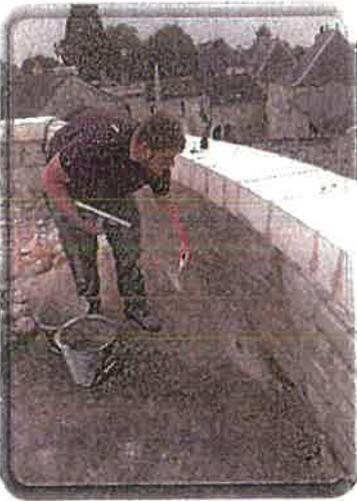
Le public en insertion fait l'objet d'un accompagnement adapté tant sur le plan technique que social. Le recours à la qualification professionnelle et à la formation, fait partie du parcours d'insertion des salariés avec pour objectif un retour à l'emploi durable, en tentant de lever les divers freins qui empêchent l'insertion. Lors de l'accompagnement, ceux-ci sont identifiés, des solutions autour d'un projet personnalisé sont travaillées en lien avec les partenaires et référents compétents (France Travail, Mission Locale Nord Vienne, Maison de la solidarité de proximité, Multiservices Loudunais, Association Communiquer Lire Ecrire (ACLE), A.P.P de Loudun, FSL86, Udaf 86 ...)

~ ~ ~

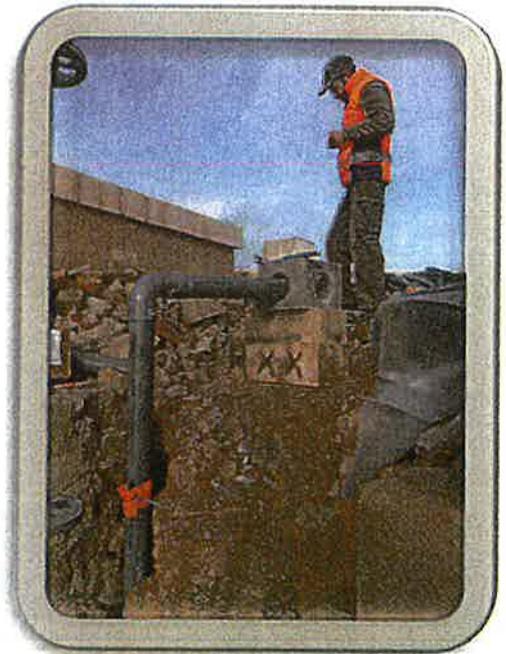
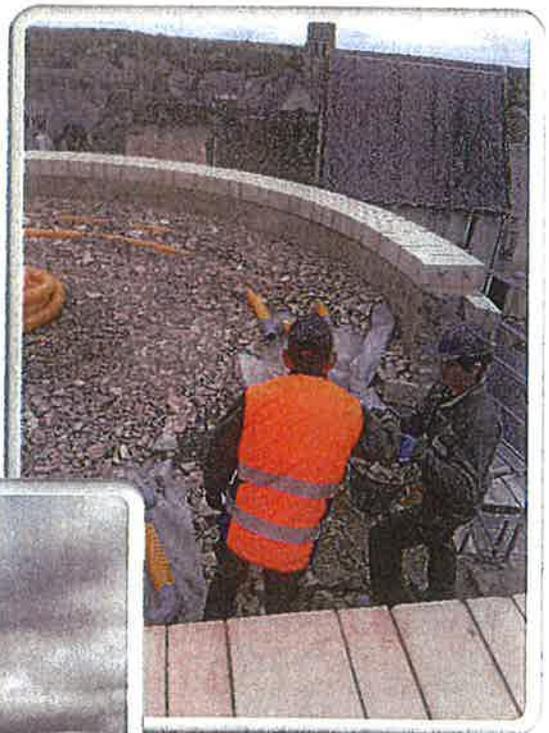
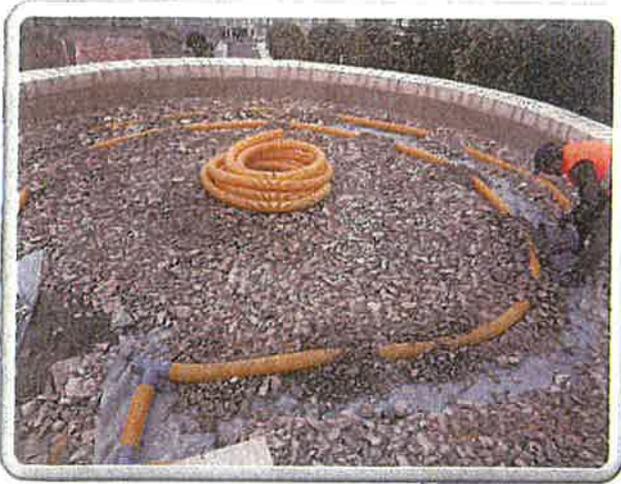
**BILAN**  
**ΒΙΓΥΜ**

**TECHNIQUE**  
**ΤΕΧΝΙΟΛΟΓΙΑ**



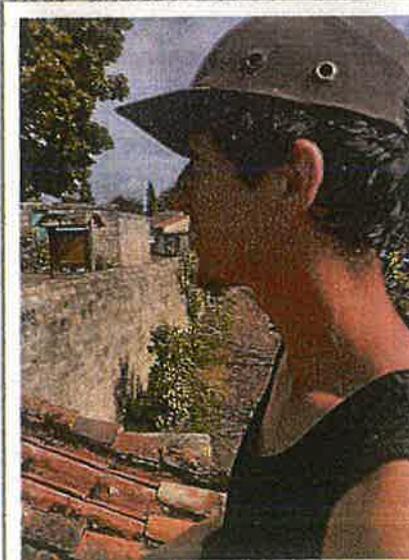
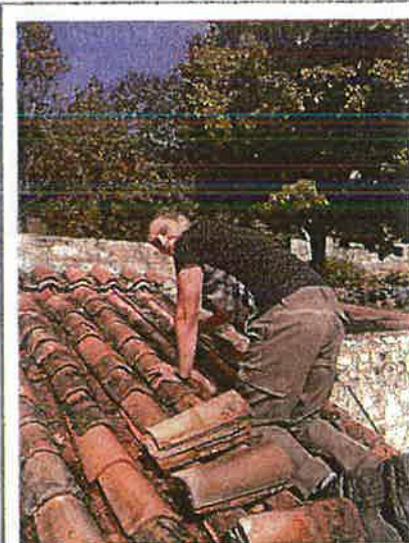
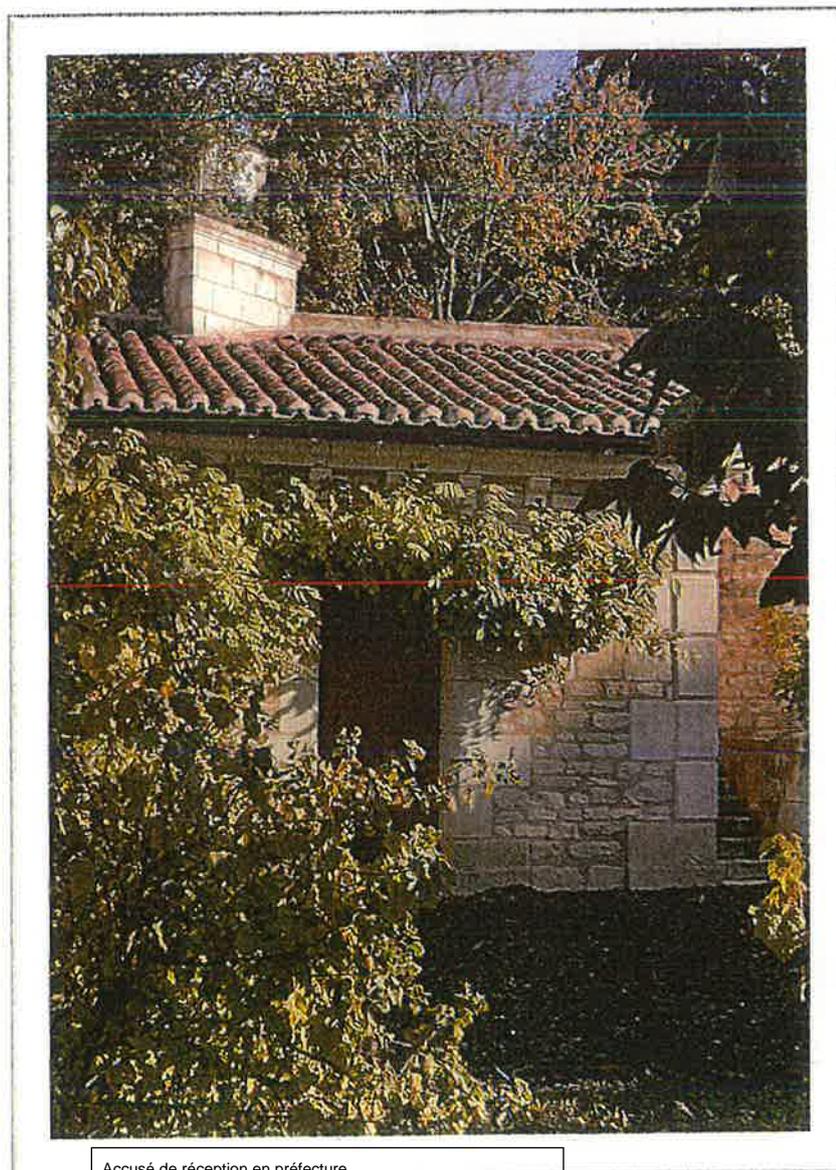
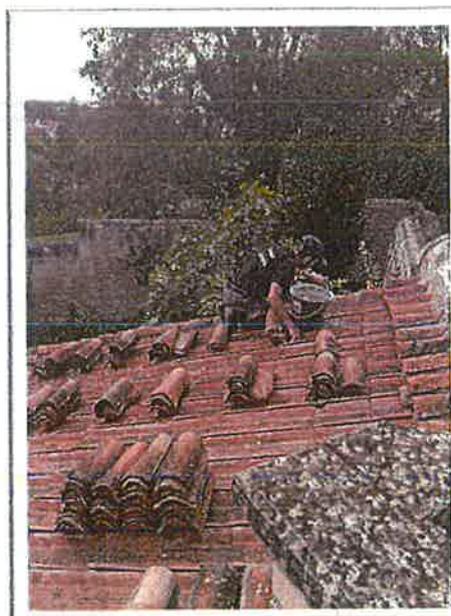
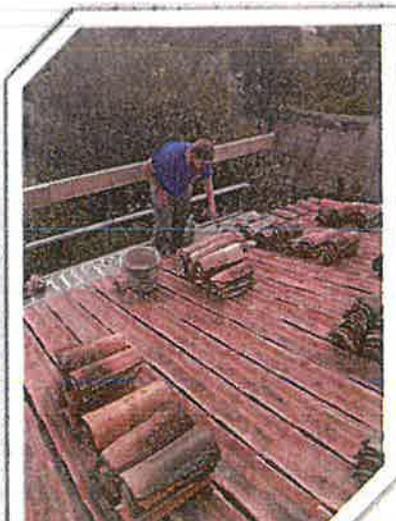
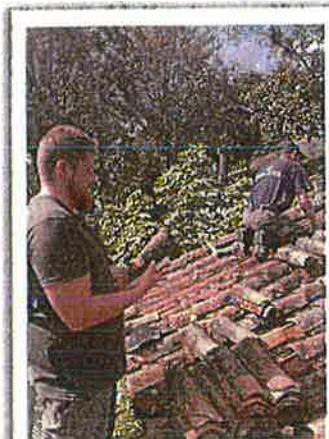


Accusé de réception en préfecture  
086-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture  
086-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

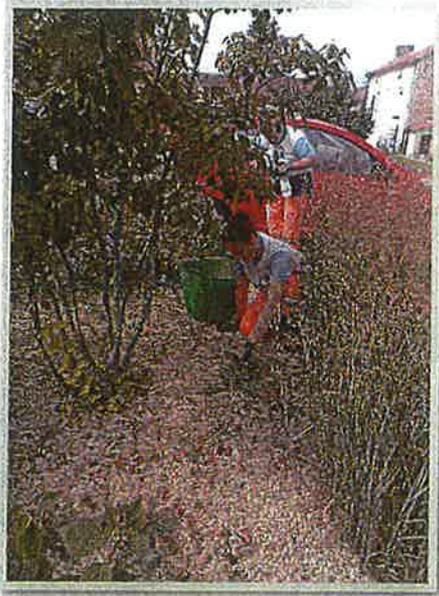
## Réfection de la toiture du clos de vigne



Accusé de réception en préfecture  
086-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

# ESPACES VERTS

## Rue des capucins



## Parc des capucins



## Foyer logement



Accusé de réception en préfecture  
006-268600129-20240321\_2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

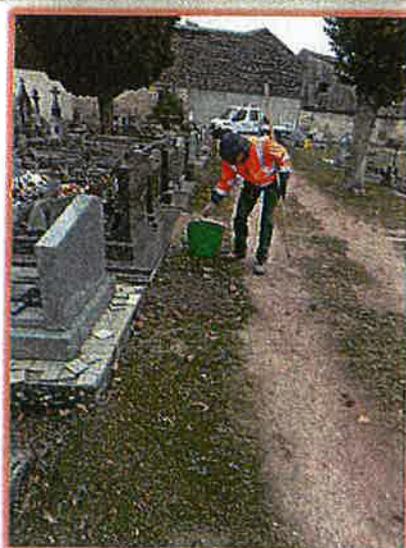
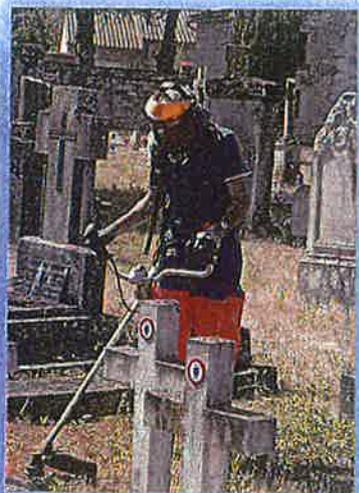
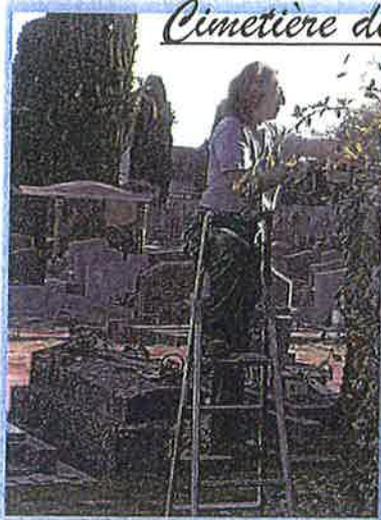


Lavoir



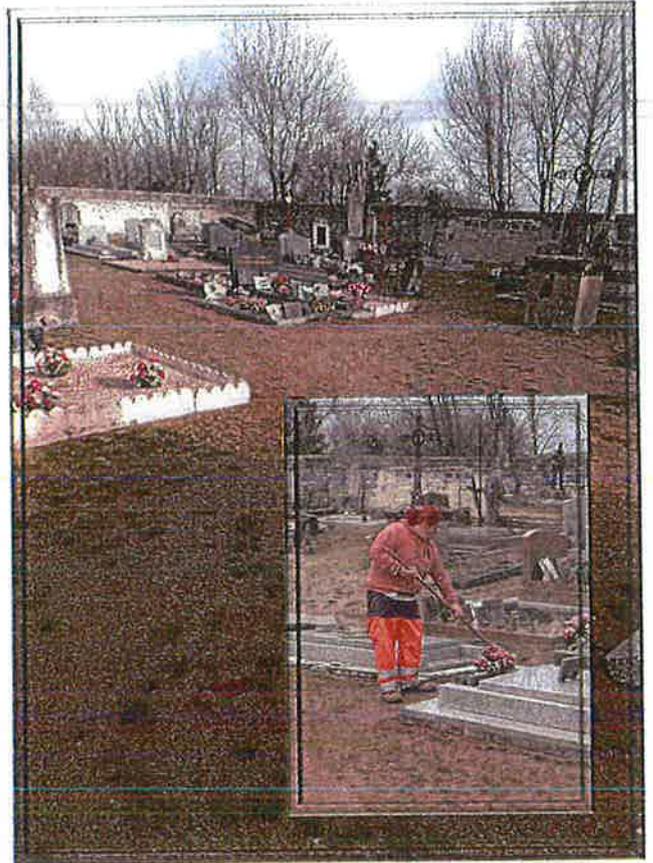
Accusé de réception en préfecture  
 036-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2024  
 Date de réception préfecture : 03/04/2024

# *Cimetière de Loudun*

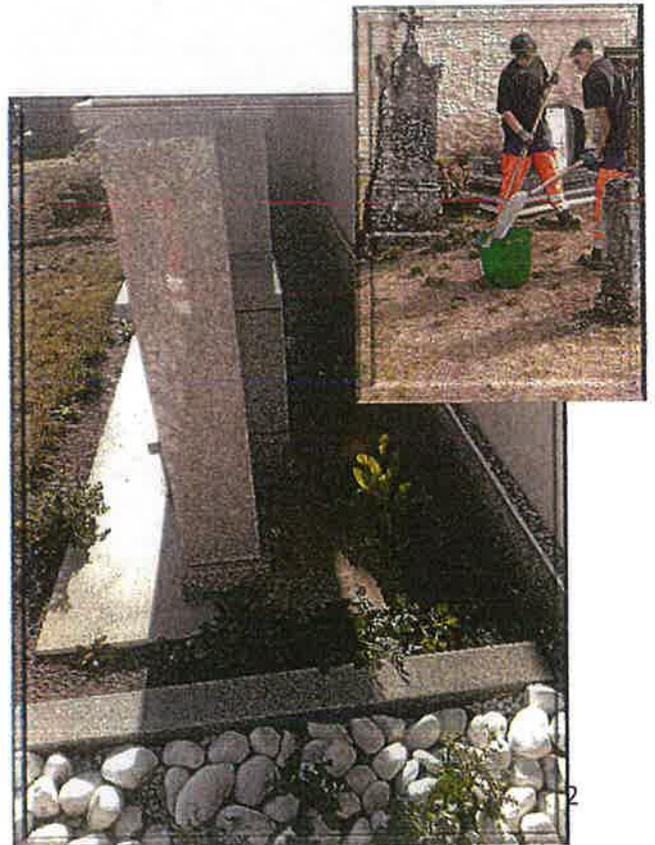
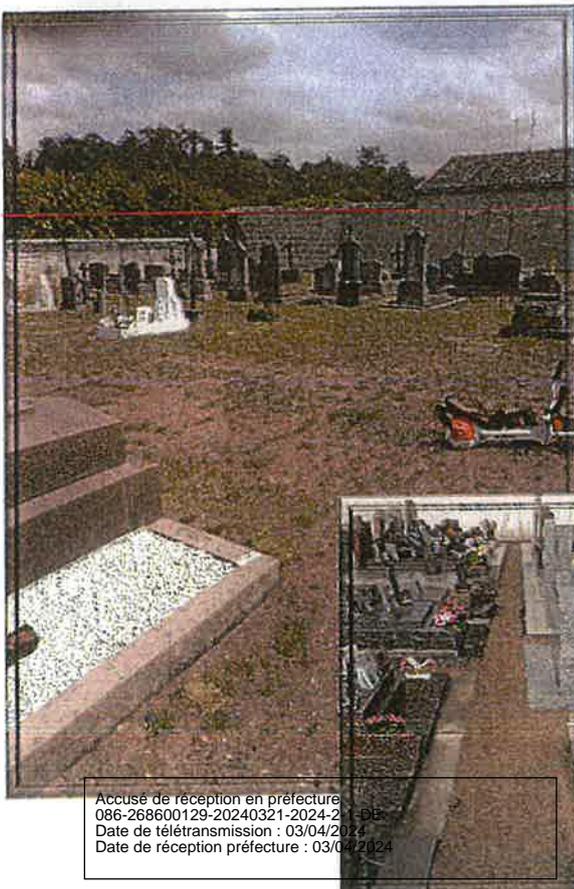


Accuse de reception de prefecture  
086-260690129-20240321-3024-2-1-DE  
Date de teletransmission : 03/04/2024  
Date de reception prefecture : 03/04/2024

## *Cimetière de Rossay*

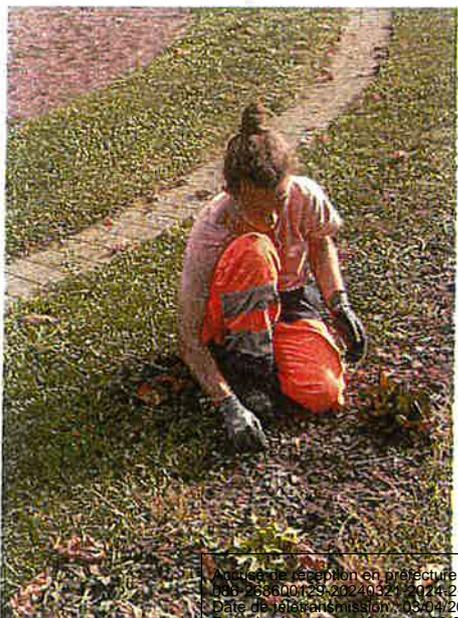
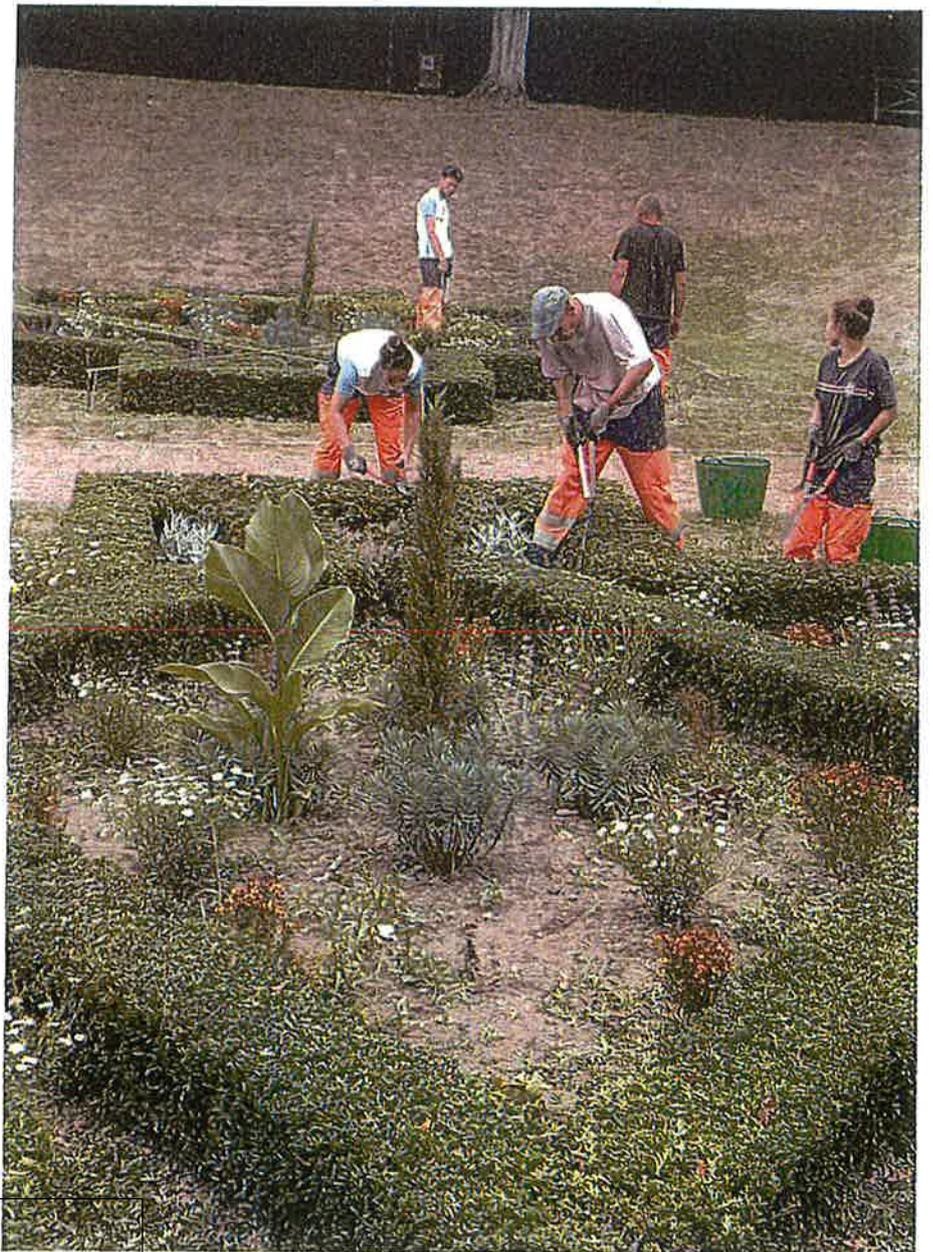
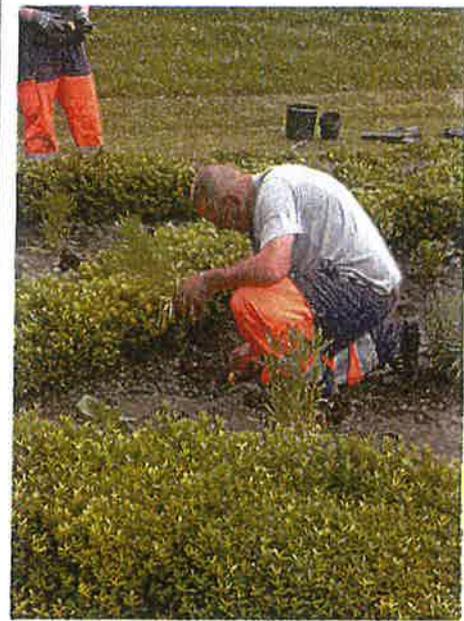
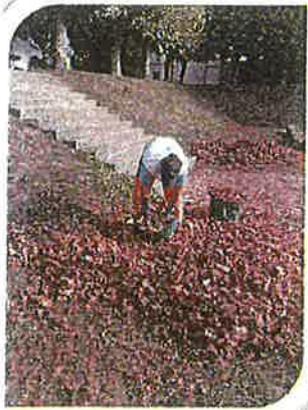


## *Cimetière de Véniers*



Accusé de réception en préfecture  
086-268600129-20240321-2024-21-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

# Site du Château – Kiosque



Marché de réception en préfecture  
N° 238600023-20240924-01242-1-DE  
Date de réception en mission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

**BILAN**

**БИЛАН**

**SOCIOPROFESSIONNEL**

**СОЦИОПРОФЕССИОННЕГ**

## MOYENS HUMAINS

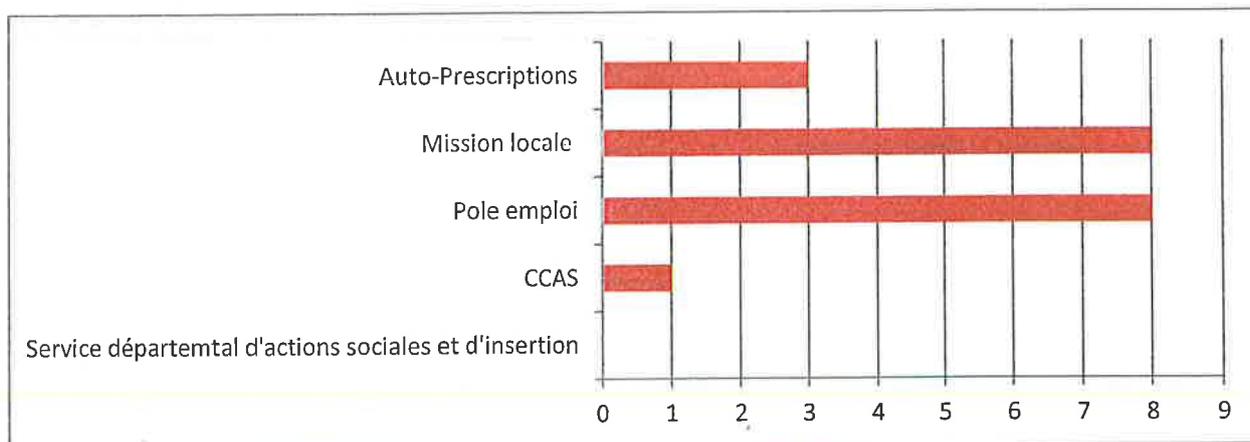
	Poste occupé	ETP réalisé dans la structure
Gestion – Administration	Direction	0.1
	Coordination	0.2
	Ressources Humaines	0.2
	Comptabilité	0.1
Nombre total de personnes	4	
Accompagnement social, professionnel et formation	Accompagnatrice socioprofessionnelle	0.5
	Nombre total de personnes	1
Encadrement technique	Encadrants techniques	2
Nombre total de personnes	2	
<i>Total salariés permanents</i>	7	3.10

## CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES EMBAUCHÉES

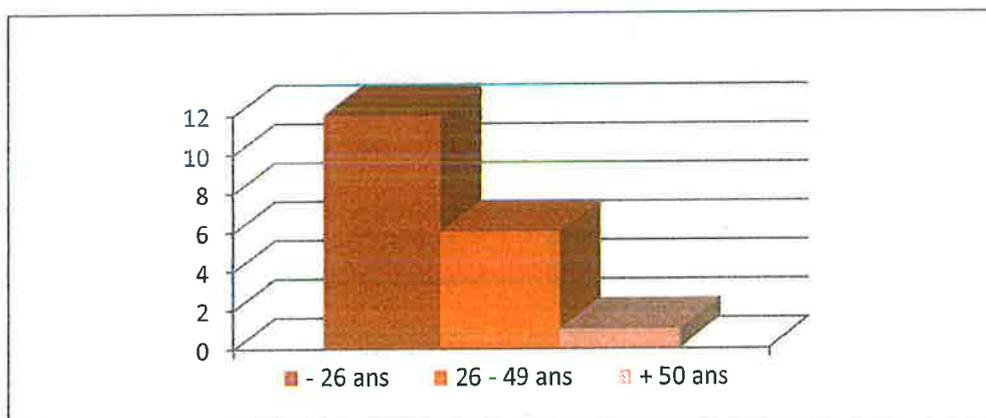
**Public accueilli en 2024 = 20 salariés**

	TOTAL SALARIES	Nombre	%
Age	- 26 ans	12	60 %
	26-49 ans	6	30 %
	+ 50	2	10 %
Sexe	Masculin	16	80 %
	Féminin	4	20 %
	ASS	-	-
	RSA	4	20 %
	A.A.H	1	5 %
	Sans ressource	9	45 %
RQTH	RQTH	3	15 %
Niveau de formation	Infra 3	7	35 %
	3	10	50 %
	≥ 4	3	15 %

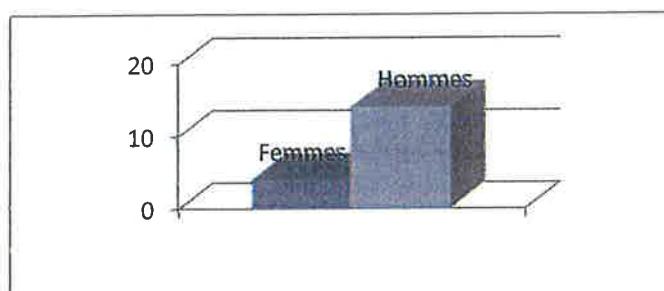
## Répartition des salariés en fonction de l'origine des prescripteurs



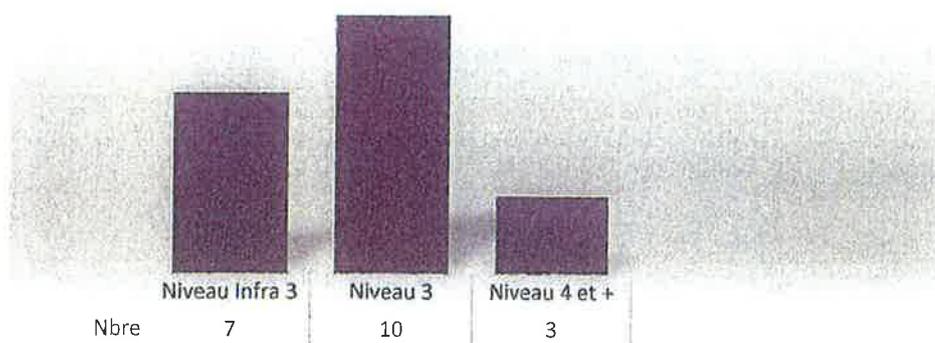
## Répartition des salariés par tranche d'âge



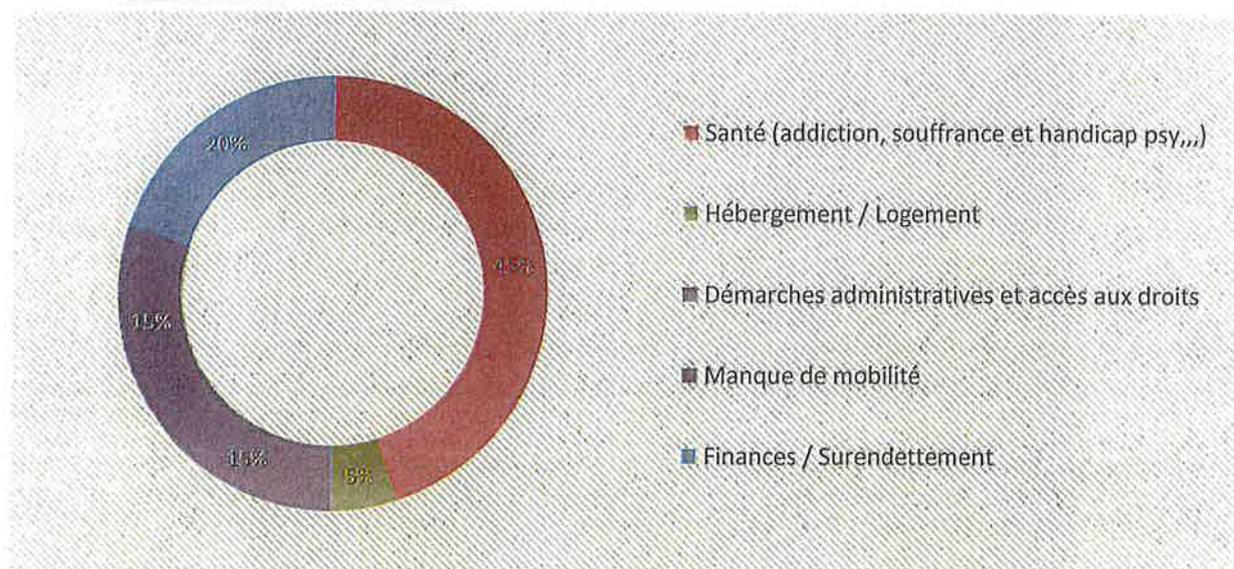
## Répartition des salariés par sexe



## Répartition des salariées par niveau de formation



## Freins à l'insertion



## Mobilité des salariées

### - Permis B

OUI	NON	Obtenu pendant le contrat
5	15	4

### - Moyen de locomotion

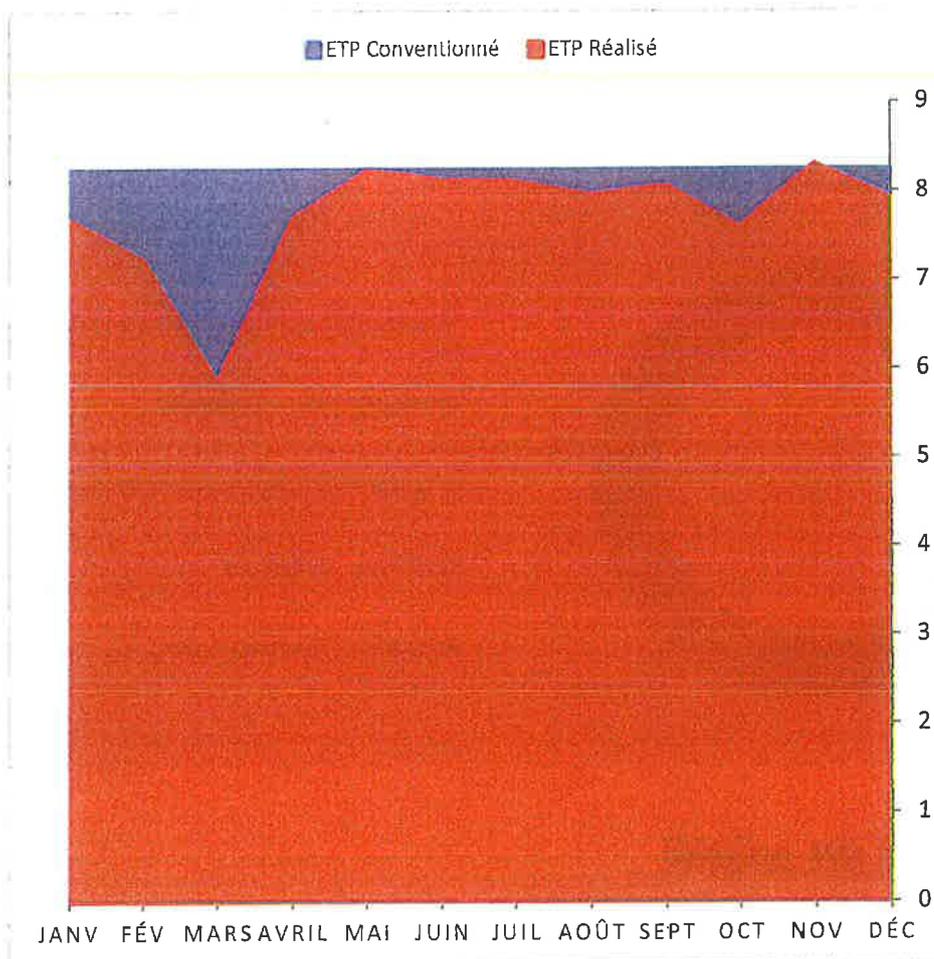
Aucun	Deux roues	Voiturette	Voiture
12	3	1	4

# TAUX D'OCCUPATION

E.T.P Conventionné Avant avenant = **8.23** ETP  
Après avenant = **7.85** ETP

Moyenne de l' E.T.P réalisée sur l'année 2022 = 7.72 ETP

E.T.P. : Equivalent Temps Plein

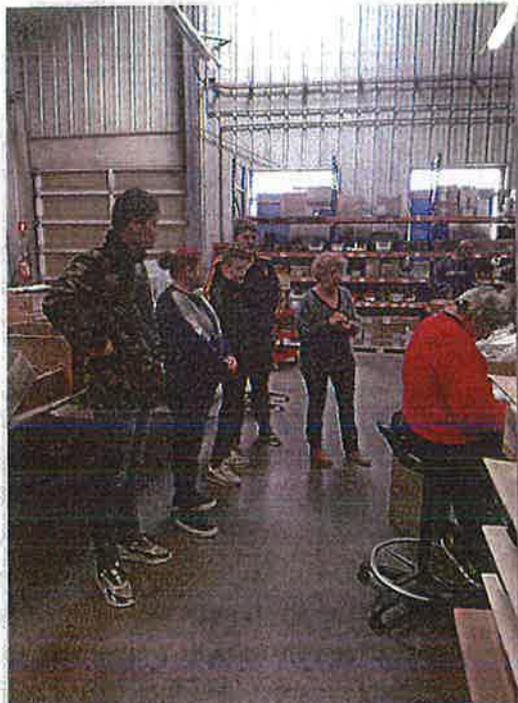


# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

En interne

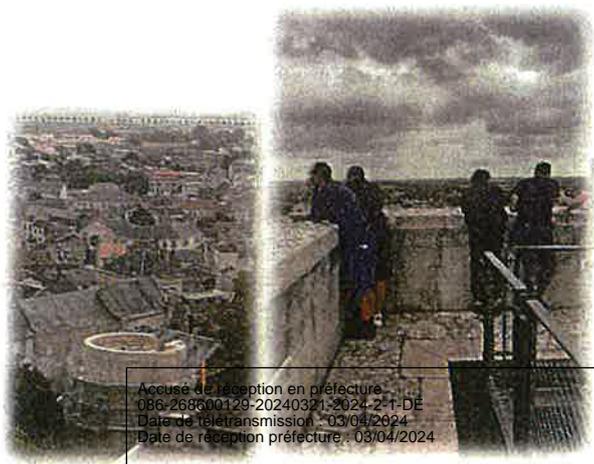
Phase parcours insertion	Accompagnement social	Accompagnement professionnel
	Type d'actions	Type d'actions
Phase accueil et intégration	- Entretien de 1 <sup>er</sup> diagnostic	- Evaluation de l'état du projet à l'entrée dans la structure
Durant le parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions liées au logement</li> <li>- Actions de prévention</li> <li>- Actions liées à la santé</li> <li>- Action lié au budget</li> <li>- Echanges culturels</li> <li>- Mise en relation avec les associations caritatives existantes localement</li> <li>- Soutien aux démarches administratives</li> <li>- Mise en relation avec les partenaires sociaux (Maison Départementale de la Solidarité de Proximité, Maison relais, FSL86, UDAF 86...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques de Recherche d'emploi</li> <li>- Construction, confirmation et/ou validation d'un projet professionnel</li> <li>- Enquêtes métiers</li> <li>- Période de mise en situation en milieu professionnel</li> <li>- Visites entreprises</li> </ul>
Préparation à la sortie/accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation avec des partenaires sociaux (Maison Départementale de la Solidarité de Proximité, Maison relais, FSL86...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Technique de recherche d'emploi</li> <li>- Périodes de mise en situation en milieu professionnelle</li> <li>- Mise en relation avec d'autres employeurs (Agences Intérim, ESAT, STI, ...)</li> <li>- Suivi à 3 mois</li> </ul>

*Visite entreprise : S.T.I*



## PROPOSITIONS D' ACTIONS SOCIALES

Type d'action	Objectifs poursuivis
Accompagnement lié à la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de bilan de santé par la CPAM, ce bilan permet de sensibiliser les personnes et parfois de les accompagner, les rassurer sur l'appréhension qu'ils pourraient avoir sur la prise en charge de leur santé.</li> <li>- Orientation vers le Point info santé dispositif proposé à la mission locale de Loudun</li> </ul>
Accompagnement aux soins thérapeutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation vers le Centre Médico-Psychologique</li> <li>- Orientation vers l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité de la Vienne.</li> </ul>
Accompagnement lié à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation vers la plateforme de mobilité départementale « Mobi'Vienne » qui permet d'accompagner vers plus d'autonomie toute personne en demande de mobilité et en démarches d'insertion.</li> <li>- Mobilisation sur le passage du permis de conduire en partenariat avec les auto-écoles locales.</li> <li>- Orientation vers l'association T Solid'R</li> </ul>
Accompagnement lié à la justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) afin de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées.</li> </ul>
Accompagnement lié au logement et à l'isolement social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux accompagner les personnes en difficulté vers le logement ou dans le logement en partenariat avec le FSL 86 et le CCAS de Loudun.</li> </ul>
Accompagnement dans la gestion de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation vers les assistants sociaux de la Maison Départementale de la Solidarité de Proximité ;</li> <li>- Orientation vers le point budget conseil de l'UDAF86</li> <li>- Orientation vers les associations caritatives.</li> </ul>
Actions d'échanges culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la préparation de certaines manifestations locales (expositions, fête Du printemps)</li> <li>- Visites culturelles (Tour carrée, musées locaux)</li> </ul>



Accusé de réception en préfecture  
086.269600129-20240321-2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024



# PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES

## Formations

	Organisme de formation	Intitulé de la formation	Durée de la formation	Nombre de participants
1	<b>ACLE</b> 9 rue du lion d'Or 86200 LOUDUN Tél : 05.49.98.71.14	<b>HSP Socle : Parcours 1</b>	201h00	3
2	<b>Nat'thuré végétal</b> Domaine des chevaliers 86540 THURE Tél : 05.40.93.92.84	<b>Module Espaces verts : Entretien du matériel</b>	14h00	1
3	<b>FORMEXPERT</b> 42 rue du planty 86180 BUXEROLLES Tél : 06.14.29.11.84	<b>Habilitation Electrique</b>	14h00	2
4	<b>Nat'thuré végétal</b> Domaine des chevaliers 86540 THURE Tél : 05.40.93.92.84	<b>Module Espaces verts : Reconnaissance des végétaux</b>	7h00	1
5	<b>CFA BTP</b> 5 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît Tél. : 06 02 09 22 05	<b>Habilitation échafaudage mixte</b>	28h00	7
6	<b>Nat'thuré végétal</b> Domaine des chevaliers 86540 THURE Tél : 05.40.93.92.84	<b>Module Espaces verts : Taille de arbustes ornementaux</b>	7h00	1
7	<b>Nat'thuré végétal</b> Domaine des chevaliers 86540 THURE Tél : 05.40.93.92.84	<b>Conduite engins agricoles</b>	21h00	1
8	<b>Nat'thuré végétal</b> Domaine des chevaliers 86540 THURE Tél : 05.40.93.92.84	<b>Brevet Professionnel Agricole « Travaux Aménagements paysagers »</b>	245h00	1

↳ Total = 719h de formation

## *Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel - PMSMP*

	Durée	Secteur d'activité	Métier
1	37h30	Espaces verts (ROME : A1203)	Paysagiste <i>Conventionné par le CFPPA DE THURE</i>
2	70h00	Vente (ROME : D1209))	Vendeur Conseil en magasin
3	70h00	Bâtiment (ROME : I1203)	Agent de maintenance du bâtiment
4	37h30	Espaces verts (ROME : A1203)	Paysagiste <i>Conventionné par le CFPPA DE THURE</i>
5	81h00	Bâtiment (ROME :F1703)	Maçon
6	36h00	Espaces verts (ROME : A1203)	Paysagiste <i>Conventionné par le CFPPA DE THURE</i>
7	84h00	Intervention socioculturelle (ROME : K1206)	Animatrice en gériatrie
8	75h00	Bâtiment (ROME :F1703)	Maçon
9	22h00	Mécanique et entretien de véhicules (ROME : I1604)	Mécanicien
10	105h00	Bâtiment (ROME :F1703)	Maçon
11	70h00	Manutention manuelle de charges (ROME : N1105)	Manutentionnaire

↳ **Total** = 688h de PMSMP

## Ateliers

Ateliers thématiques individuels ou collectifs de techniques de recherche d'emploi animés en interne :

- Rédiger un C.V
- Rédiger une lettre de motivation
- Préparer un entretien d'embauche
- Communiquer par son image
- Gérer son budget et ses papiers administratifs

## RESULTATS D'INSERTION

### Sorties des personnes en insertion

Durée des parcours	Effectifs
< à 3 mois	0
Entre 3 mois et 1 an	3
Entre 1 an et 2 ans	5

**Total des sorties = 8 sorties**

### Nature des sorties

BILAN DES SORTIES DYNAMIQUES		
Type de sorties	Nombre	%
Sorties en emploi durable	1	20 %
Sorties en emploi de transition	3	60 %
Sorties positives	1	20 %

**TOTAL DES SORTIES DYNAMIQUES = 5 soit 63 %**

Accusé de réception en préfecture  
086-268600129-20240321-2024-2-1-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024